

# LIBYE - CHRONIQUE INTÉRIEURE 1993

Moncef DJAZIRI\*

## LES CONTRAINTES ET LES CONTRADICTIONS DE LA CONSTRUCTION NATIONALE EN LIBYE (DÉFIS ET ENJEUX)

La Libye a vécu au cours de l'année 1993 des événements multiples et contradictoires qui reflètent un mouvement profond de transformation de la société. Plusieurs décisions dans le domaine politique, économique et social révèlent une nouvelle orientation de la vie politique. Ces décisions ont donné lieu à des débats et à des dissensions au sein de la direction politique du pays, qui montrent que la société libyenne est en pleine transition à la fois sur le plan économique, social et politique. Ainsi, et dans les limites problématiques d'une chronique(1), on peut affirmer que les événements intérieurs et extérieurs qui ont marqué l'année politique 1993 en Libye peuvent être considérés comme participant d'un projet de construction nationale et de mobilisation sociale, d'où ne sont pas exclues les contradictions. Le débat sur le recul de l'État et la privatisation économique, qui anime les systèmes politiques du Tiers-Monde, semble avoir également touché la Libye. A l'instar de l'année 1992, les événements extérieurs ont exercé en 1993 un effet révélateur des tensions au sein du système politique libyen.

### I. - ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS POLITIQUES

#### A. Le processus d'institutionnalisation du pouvoir

Rappelons d'abord que ce processus d'institutionnalisation a été amorcé en 1992 avec le décret du congrès général du peuple relatif au règlement intérieur du CGP(2). Pour la première fois, la nature du congrès général du peuple est bien spécifiée : l'article 2 stipule que ses membres sont des organes,

(\*) Institut de Science Politique, Université de Lausanne.

(1) La - chronique - est un genre difficile car il expose le - chroniqueur - chercheur à des risques multiples. Analysant l'année révolue, il est tributaire des documents à sa disposition ; les généralisations auxquelles il procède risquent d'être démenties par des événements ultérieurs sur lesquels il n'a aucune emprise. C'est dans les limites des difficultés liées au genre chronique que le chercheur doit tenter de déceler, dans les événements qu'il analyse retrospectivement, les signes significatifs, révélateurs de phénomènes plus profonds. L'aptitude à distinguer et à pondérer les faits sociaux et politiques est fonction des hypothèses théoriques sur lesquelles s'appuie le chercheur pour essayer de rendre compte des tendances de la vie politique libyenne.

(2) Cf. *al-Jarida al-Rasmiyya (J.R.)*, n° 33, 1992, p. 1165-1176.

plutôt que des individus, ce qui signifie que contrairement aux parlements dans les démocraties représentatives où les députés ont une fonction interprétative (dans le sens où ils interprètent la volonté générale de la nation), le congrès général est constitué des congrès populaires de base, des comités populaires, de syndicats, d'associations et d'unions professionnelles dont les membres désignés pour siéger au CGP ne sont que des délégués avec mandat impératif et non interprétatif. A cet égard, l'article 34 du règlement intérieur du CGP stipule que « chacun de ses membres a le droit de s'exprimer pour expliquer les décisions du congrès populaire de base et ce dans les limites de celles-ci ; il ne peut être contesté car les avis qu'il exprime sont ceux de l'instance qui l'a désigné ». Sans que le règlement intérieur soit explicite sur les modalités de la prise de décisions par le CGP, l'article 22 de celui-ci stipule « que les décisions du CGP sont prises après une large et suffisante discussion visant à garantir la prise en considération des décisions et des observations des Congrès populaires de base ». Cela signifie, *ipso facto*, que la décision est prise par consensus. Dans une perspective de juridicisation des institutions libyennes, l'observateur ne peut que regretter que ce règlement intérieur ne soit pas plus explicite sur un certain nombre de points fondamentaux. Il aurait fallu que le législateur définisse plus clairement qu'il ne l'a fait, et ce par chapitres distincts, la nature des éléments composants le CGP, leurs attributions réelles, les mécanismes de prise de décision au sein du CGP, la procédure de vote, les attributions et les domaines de compétences du CGP, ainsi que les fonctions précises du secrétariat du CGP qui ne sont pas évoquées dans ce règlement, ce d'autant plus que le secrétariat a un caractère permanent et qu'il supplée le CGP entre deux sessions. Cette carence est d'autant plus frappante que le législateur a par ailleurs pris soin de préciser, dans un décret du comité populaire général de 1993, les attributions et les compétences du secrétariat du comité populaire général qui est une instance de coordination entre les différents comités populaires généraux, ainsi qu'entre ces derniers et les institutions populaires de base (congrès et comités populaires de base)(3).

Concernant les congrès populaires de base, la loi du CGP n° 16 du 7 octobre 1992 relative aux « structures administratives » du pays constitue une loi importante, dans la mesure où elle spécifie la nature du régime politique en Libye. L'article premier de celle-ci stipule que les congrès populaires constituent le régime politique et administratif de la « Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste » ; ce sont ces congrès qui fixent leur propre nombre. Chacun de ces congrès a un secrétariat, ainsi qu'un comité populaire qui assure les fonctions administratives au niveau local. Chacun d'eux jouit d'une indépendance financière et administrative ; il constitue en fait une unité administrative chargée d'appliquer les lois, décrets et règlements édictés par les congrès populaires. Les décisions des congrès populaires ont force de Loi, dans la mesure où elles ne sont pas contradictoires avec les lois et décrets édictés par le congrès général du peuple qui reste l'instance suprême du pays(4). Autre élément de ce processus d'institutionnalisation du pouvoir, c'est

(3) Cf. Décret n° 174 du 7 mars 1993, in *J.R.* n° 31, 1993, p. 398-409.

(4) Cf. *J.R.* n° 33, 1992, p. 1159-1161.

la thématique de la nécessaire constitution que la Libye doit se donner, développée par le colonel Kadhafi lors de plusieurs de ses discours. Signe également de cette évolution, la distinction souvent rappelée par le leader libyen entre « légitimité révolutionnaire » et « légitimité constitutionnelle ».

### **B. Critique des comités révolutionnaires**

Prolongeant une politique amorcée en 1992, le colonel Kadhafi a poursuivi en 1993 la critique de l'action des comités révolutionnaires. Dans un discours devant l'Union des professeurs (syndicat professionnel), le leader libyen a reconnu, une fois de plus, les exactions commises par ces comités. Dans le même discours, il a appelé les Libyens à s'organiser dans le cadre des syndicats professionnels et catégoriels pour défendre leurs intérêts, ce qui est une manière d'admettre que ces mêmes intérêts peuvent ne pas être défendus au sein des institutions populaires et qu'il peut y avoir des divergences et des oppositions d'intérêts. Dans son discours du 23 juin 1993, le colonel Kadhafi a reconnu qu'il n'existait pas de mouvement politique et qu'il fallait, d'une certaine manière, initier des structures de médiation. Sans condamner définitivement la possibilité d'existence des partis politiques, il a simplement suggéré qu'il est encore trop tôt et qu'il fallait commencer déjà par la création des syndicats professionnels, ce qui pourrait en être la première étape : « Nous n'avons pas une histoire syndicale en Libye ni une histoire politique ; il n'y pas d'expérience historique d'un mouvement politique dans notre pays. Si nous décidions de créer des partis politiques en Libye, il y a des risques que ce soient des partis tribaux qui émergeraient, comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Afrique. Commençons déjà par la création de syndicats professionnels ».

### **C. Réforme administrative et moralisation de l'administration**

La politique de réforme administrative visant à alléger l'appareil étatique a été inaugurée en 1992 avec la réorganisation des comités populaires généraux dont le nombre a été réduit de 22 à 13 et qui sont : Le comité populaire général pour l'Union, le comité populaire général pour le Bureau populaire des relations extérieures et la coopération internationale, le comité populaire général pour la Justice et la sécurité publique, le comité populaire général pour l'Information, la culture et la mobilisation de masse, le comité populaire général pour la Réforme agraire et l'équipement, le comité populaire général pour la Richesse maritime, le comité populaire général pour l'Industrie (regroupant l'ancien comité populaire général pour l'Industrie légère ainsi que le comité populaire pour les Industries stratégiques), le comité populaire général pour l'Energie (regroupant l'ancien comité populaire général pour l'Electricité et le comité populaire général pour le Pétrole), le comité populaire général pour la Planification, le Commerce et les Finances (regroupant l'ancien comité populaire général de la Planification du commerce, et le comité populaire général pour le Trésor), le comité populaire général pour l'Enseignement, la jeunesse et la recherche scientifique (regroupant les anciens comité populaire de l'Enseignement public,

le comité populaire général de la Formation professionnelle, le comité populaire général de la Jeunesse et des sports jamahiriyens, le comité populaire général de l'Enseignement supérieur, le comité populaire pour la Recherche scientifique), le comité populaire général pour la Santé et la sécurité sociale (regroupant les anciens comités populaires de la Santé, et de la Sécurité sociale), le comité populaire général de l'Équipement, le tourisme et les communications (regroupant les anciens comités populaires généraux des Équipements et des travaux publics, des Transports et communications)(5).

Au cours de l'année 1993, Kadhafi a poursuivi cette politique de diminution du poids de la bureaucratie et d'allègement de l'appareil d'État. Le 9 juin 1993, le comité populaire général (gouvernement) a édicté une Loi n° 365, concernant l'interdiction de cumul des fonctions. Dans son premier article, cette loi stipule que tout cumul de fonctions administratives avec des fonctions privées, ou toute autre fonction, est strictement interdit. L'article 2 de cette loi stipule qu'il est interdit à tout fonctionnaire d'occuper une responsabilité dans une entreprise privée, sous son propre nom ou sous les noms de ceux dont il a la responsabilité légale; l'article 3 stipule que toutes les autorisations accordées pour de tels cumuls sont nulles et l'article 4 rappelle que les fonctionnaires cumulant actuellement des postes dans le secteur privé ont jusqu'au 31 juillet 1993 pour régulariser leur situation.

#### **D. Création des communes**

En octobre 1992, 1455 communes avaient été créées le 25 janvier 1993, lors d'une réunion avec les secrétaires des congrès populaires de base et des secrétaires des comités communaux à Tobrouk, le colonel Kadhafi leur a demandé de faire le nécessaire immédiatement de sorte que les communes puissent assumer toute l'autorité; chaque commune, a-t-il dit, doit se rassembler au sein d'un congrès populaire communal et doit élire un comité populaire communal qui est l'équivalent local d'un comité populaire général dont il doit en assumer localement les pouvoirs. Le « comité populaire local » est un modèle en miniature du comité populaire général; chacun de ses membres doit assumer localement les pouvoirs d'un des secrétariats (ministères) du comité populaire général.

Le 20 février 1993, lors d'un séminaire télévisé relatif au fonctionnement des communes, le colonel Kadhafi est intervenu pour expliquer que ce sont les intellectuels (« le peuple éduqué ») qui doivent aider les masses à exercer le pouvoir au sein des districts et des communes, et qu'il ne doit pas y avoir de doute ou d'hésitation sur la faisabilité du projet de communalisation du pouvoir en Libye. Des pressions, a-t-il dit, sont exercées de la part de certaines forces pour résister et saboter ce projet; certains intérêts de la « classe bureaucratique » luttent pour le maintien et le renforcement d'un appareil administratif centralisé, transformant ainsi les administrés en clientèles qui demandent la

(5) Cf. décret n° 4/1992 du CGP portant réorganisation des Comités populaires généraux sectoriels (ministères), in *J.R.* n° 33, 1992, p. 1162-1164.

charité à l'administration. C'est cette « classe », a expliqué Kadhafi, qui résiste au projet de communalisation ; le rôle des intellectuels est de déjouer ces résistances en aidant les masses à en prendre conscience.

Lors de son intervention, le leader libyen a rappelé qu'une loi sur la communalisation a été édictée et qu'elle doit donc être appliquée dans tous les lieux de la Libye ; nul ne peut échapper à la Loi commune, de même qu'il ne peut y avoir d'interprétations différentes d'une même Loi. Pour Kadhafi, la communalisation du pouvoir a été décidée et cette décision doit être appliquée, même s'il s'agit d'une commune d'une petite taille. Chacune doit former un congrès populaire communal, même s'il n'a que 50 personnes. Enfin, et à l'attention de ceux qui se font des complexes à l'égard de l'Occident, le leader libyen, se référant au modèle helvétique des communes, a estimé que le projet de communalisation en Libye va plus loin, sans expliquer pour autant la différence entre les deux systèmes, pourtant très importante et qui interdit toute comparaison.

Dans un discours du 8 mai 1993, le leader libyen est revenu sur le projet de communalisation du pouvoir, en en rappelant les termes et les enjeux. Il s'agit, a-t-il expliqué, de décentraliser et de « délocaliser » les ministères en réduisant au stricte minimum l'appareil administratif central. Chaque secrétariat d'un comité populaire général spécialisé (ministère) doit être réduit ; nul besoin de gros ministères à Tripoli. Il faut les répartir dans les communes et faire en sorte qu'il y ait dans chaque commune des « mini-ministères ». Ainsi, le secrétaire d'un comité populaire spécialisé (ministre) doit dialoguer avec les secrétaires des comités populaires spécialisés dans les communes et c'est de cette manière qu'on peut décentraliser le pouvoir pour le ramener au niveau de la base. Il ne doit plus y avoir d'intermédiaire entre le pouvoir des comités populaires dans les communes et celui au niveau national. Kadhafi a demandé qu'on abolisse les « comités de coordination » qui sont des intermédiaires inutiles entre les masses et le pouvoir. A ceux qui considèrent que la communalisation du pouvoir risque de nuire à la politique économique et sociale du pays, dans la mesure où les comités populaires communaux pourraient prendre des décisions contraires aux options nationales, le leader libyen a rappelé que les communes doivent respecter les décisions nationales : « Les lois de la Libye s'imposent à tous les Libyens, nul ne doit se soustraire à la loi ou l'interpréter dans le sens de ses propres intérêts ». Par exemple, la loi sur la protection des terres agricoles doit être respectée, et nul ne doit, par exemple, abattre des arbres dans les régions protégées, ce que la loi condamne ; nul ne doit transformer les terres agricoles en terres constructibles. Les membres des comités populaires communaux doivent respecter les lois et sont responsables de leur application.

La politique poursuivie depuis quelques années visant à réduire le poids de l'appareil administratif sur la société, par le transfert au niveau social et local des tâches étatiques, s'inscrit dans un processus de mobilisation sociale qui tente de reconcilier l'État avec les forces qui structurent le système social. C'est là un problème qui concerne toutes les sociétés arabes qui ne sont que peu incorporées dans l'État et où la citoyenneté politique apparaît comme quelque

chose de particulièrement faible(6). A cet égard, la politique menée en Libye, consistant à alléger le poids de l'État tout en rapprochant celui-ci des citoyens, apparaît comme une tentative de réduire la distance entre l'État et la société, contribuant de la sorte à la construction de l'arène politique qui peut être définie par l'institutionnalisation des conflits.

## II. - LES DISSENSIONS ET CONTRADICTIONS AU SEIN DU *LEADERSHIP* POLITIQUE

### A. Dissensions à propos de la répartition directe des revenus pétroliers

Poursuivant le projet de désétatisation de la société par la diminution du poids du secteur public, Kadhafi avait lancé, le 18 octobre 1992 le mot d'ordre de répartition directe à tous les Libyens d'une part importante des revenus du pétrole. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer l'initiative du leader libyen consistant à soumettre à l'étude le projet de répartition des 50% des revenus pétroliers sur l'ensemble des familles libyennes. Formulée au cours de la réunion extraordinaire du CGP en octobre 1992, cette proposition a fait l'objet en 1993 de discussions intenses au sein du *leadership* libyen. Outre qu'elles révèlent des dissensions au sein de l'équipe au pouvoir, ces discussions attestent d'une certaine vulnérabilité de Kadhafi au sein des institutions libyennes ; elles confirment par ailleurs son double statut de gestionnaire et de révolutionnaire.

Ces dissensions se sont exprimées ouvertement pour la première fois le 28 février 1993 à l'occasion d'une discussion en direct à la télévision libyenne entre Kadhafi, le secrétaire du comité populaire général pour l'Énergie, Abdallah al-Badri, le Gouverneur de la Banque centrale libyenne, Abdelhafidh al-Zlitini, ainsi que plusieurs autres experts. Lors de cette rencontre, le Gouverneur de la Banque centrale a rappelé qu'une commission *ad hoc* avait été désignée pour étudier la faisabilité de répartition des 50% des revenus pétroliers entre les familles libyennes, avec la possibilité d'accroître cette proportion à mesure que les Libyens acceptent de renoncer à certains services publics qui leur sont actuellement offerts.

Rappelant les conclusions de la commission, le Gouverneur a expliqué que l'idée de répartir la moitié des revenus du pétrole risquait d'aller dans le sens contraire à l'indépendance recherchée à l'égard du pétrole. Il a rappelé à cette occasion que vingt ans en arrière, les revenus pétroliers constituaient 98% des revenus de l'État, mais grâce aux investissements dans l'infrastructure et l'industrie (rendus possibles par le prélèvement d'une partie des revenus pétroliers), cette proportion est passée à 80% jusqu'à environ 40% du produit national. Le projet de redistribution de 50% des revenus pétroliers aux familles

(6) Cf. LECA (J.), « La démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité », in Ghassan Salamé, éd. *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994, p. 38.

libyennes risque donc de mettre en cause cette dynamique de l'accumulation qui vise à atteindre une autonomie à l'égard du pétrole. De son côté, al-Badri a expliqué également que le budget 1992-1993 a été calculé sur la base d'un revenu minimum estimé à 2,251 milliards de dinars libyens dont 1,284 (58%) proviennent des revenus pétroliers, le reste provenant des impôts et de différentes taxes. Il a en outre rappelé que le coût de l'administration et le budget de défense se montent à 2,823 milliards de dinars libyens.

En réponse à ces objections, Kadhafi a rappelé son idée, exposée à Syrte pour la première fois, selon laquelle 50% des revenus annuels du pétrole, soit environ 5 milliards de dollars US, devront être distribués directement à 500 000 familles; chacune d'elles recevra 10 000 dollars US; il restera donc 1,5 milliard pour le budget de l'État. A cela, al-Badri a répondu que la réalisation de cette idée entraînerait un déficit du budget de l'ordre de 2 milliards de dollars US. Le gouverneur de la Banque centrale libyenne a fait remarquer par ailleurs les risques inflationnistes d'une telle mesure qui consiste en une distribution d'un revenu ne correspondant à aucune augmentation réelle de la production nationale. Outre la question de savoir si les étrangers travaillant en Libye auront droit ou non à cette distribution de revenus pétroliers, il faut également se demander, dit al-Badri, si toutes les familles libyennes devront recevoir la même somme, indépendamment de leur taille et de l'état de leur richesse. Enfin, la question se pose concernant l'importation des matières premières nécessaires pour les industries, la survie des services publics en matière de santé, d'éducation et de sécurité publique qui risquent d'être remis en question par cette décision. Il a enfin fait remarquer que les engagements de l'État libyen en matière d'importation, de salaires, de projets de développements, qui se montent à 5 milliards de dollars US annuels, risquent de pas être honorés si l'idée de Kadhafi était appliquée.

A toutes ces objections, Kadhafi a répondu que c'est le peuple qui doit en décider et que l'État doit avoir moins de responsabilité dans la société en diminuant ses activités pour les ramener au strict minimum. A cet égard, il a proposé de réduire la durée du service militaire de deux ans à quatre ou cinq mois et de faire assurer les services de police par les localités elles-mêmes. Il a proposé également l'allègement de l'appareil administratif et du secteur public: « Nous devons nous débarrasser des dépenses de sécurité et de défense; nous devons nous débarrasser des usines et des projets agricoles qui ne sont pas rentables; pourquoi doit-on entretenir des projets coûteux, non rentables? Est-ce uniquement pour des raisons de propagande? Le peuple au sein des congrès populaires de base doit se prononcer sur cette question. On ne devrait pas dépenser de l'argent pour des vieux projets industriels ou agricoles qui ne rapportent rien. L'éducation doit être privatisée et l'État doit se libérer des tâches de santé et d'éducation, et ceci dans des limites acceptables de projets qui ne doivent pas être trop coûteux ». Kadhafi dit qu'il n'est pas satisfait de la manière avec laquelle l'argent public est géré: « Je crains que des sommes importantes soient dépensées d'une manière incompatible avec une gestion rationnelle, car elles ne sont dépensées ni directement pour le peuple qui pourrait en profiter, ni indirectement pour les projets dont on parle ». Tout en critiquant l'appareil administratif, le leader libyen a critiqué également ceux

qui n'ont pas pris part à la Révolution mais ont profité et sont devenus des millionnaires grâce au pétrole libyen. Il y a eu, a expliqué Kadhafi, une multiplication des centres de pouvoir, des prérogatives et institutions. Il y a actuellement plus de deux-cents entreprises publiques, avec des prérogatives pour leurs directeurs et employés, ainsi que plusieurs autres institutions. Nous ne voulons plus de fonctionnaires ». Concluant son intervention, il a déclaré : « Je veux que le peuple soit confronté avec ces faits. C'est cela qui m'a amené à opter pour l'idée que l'argent du pétrole doit aller directement aux Libyens; ainsi il n'y aura plus de plaintes concernant l'éducation, la santé, les routes, l'électricité, l'eau. A partir du moment, où ces services disparaîtront, les gens ne pourront plus s'en prendre qu'à eux-mêmes. Distribuons donc les revenus pétroliers à tous les Libyens, et les choses deviendront claires. Celui qui aura gaspillé son argent ne pourra s'en prendre qu'à lui-même; celui qui est suffisamment intelligent pour investir son argent a le droit de devenir riche grâce à son travail ».

## B. Divergences entre Kadhafi et Jalloud à propos du rôle de l'État et ses rapports à la société

C'est lors d'une discussion télévisée, le 14 mars 1993, que des divergences de conceptions entre Kadhafi et Abdesselam Jalloud sont apparues publiquement à propos de la question controversée de la distribution des 50% des revenus pétroliers. Compte tenu du caractère symptomatique de cette discussion, et du fait que c'est très exceptionnellement que les médias libyens rendent compte largement des positions de Jalloud, il nous paraît important d'analyser longuement la position du « numéro deux » libyen, qui en agissant de la sorte se positionne et prend date.

Prenant donc la parole lors du séminaire télévisé réunissant plusieurs experts et portant sur la question du partage direct de la moitié des revenus pétroliers, A. Jalloud a présenté une analyse différente de Kadhafi, dans laquelle il a mis l'accent sur les enjeux fondamentaux de la décision du leader libyen, inscrivant ainsi sa réflexion sur un plan plus général, celui de l'avenir de la Libye dont il se présente comme un des garants. A sa manière, il se pose donc comme un challenger à Kadhafi, celui qui entend assumer ses responsabilités politiques en tant qu'un des chefs historiques de la Révolution d'al-Fatah.

Se présentant comme un révolutionnaire, au même titre que Kadhafi, Jalloud a expliqué d'abord, tout en donnant raison sur ce point à Kadhafi, qu'il y a un sentiment profond dans la population et au sein des congrès populaires que les fonds publics sont mal gérés et mal utilisés; ce sentiment, a-t-il dit, personne ne peut le nier. Cependant, et même d'un point de vue strictement théorique, a rappelé Jalloud, l'idée de distribuer les revenus pétroliers est contraire au patriotisme (*wataniyya*). Il est en effet admis, a dit Jalloud, que les citoyens d'un pays doivent consacrer une partie des ressources nationales pour la construction du pays; si donc les citoyens gaspillent ces ressources, cela veut dire qu'ils travaillent contre le patriotisme. Il est donc possible d'atteindre l'objectif recherché par le leader Kadhafi, qui est en soi un objectif révolution-

naire, en encourageant les investissements privés, permettant ainsi à ceux qui n'ont pas eu leur part de la richesse du pays de l'obtenir par le moyen de la production et de l'effort, et pas simplement en leur distribuant l'argent du pétrole. Nous pouvons, par exemple, aider financièrement ceux qui veulent développer des projets agricoles ou ceux qui veulent construire des logements sociaux. Nous pouvons fournir des logements à ceux qui en ont besoin, comme nous l'avions fait en 1969; nous pouvons prendre des parts dans des entreprises privées aidant ainsi certains à monter leurs projets. Il y a plusieurs voies et plusieurs manières de soutenir l'économie tout en permettant à ceux qui ont le sentiment de pas avoir reçu leur part des richesses du pétrole d'élever leur niveau de vie. Ainsi, nous réalisons un équilibre entre l'utilisation du pétrole pour le développement du pays et la réduction du *hiatus* qui sépare les « chanceux » de ceux qui n'ont pas été en mesure de recevoir leur part de la richesse du pays.

Pour A. Jalloud, la distribution directe des revenus pétroliers n'est pas possible; elle est contraire au patriotisme. Destructrice et synonyme d'égoïsme, elle équivaldrait au pillage des ressources nationales. Ce qu'il nous faut, a-t-il dit, c'est élaborer une planification pour assurer le développement économique et social du pays: « Je considère qu'il faut utiliser les revenus pétroliers pour éduquer les Libyens et sortir du sous-développement. Le pétrole nous donne l'illusion d'avoir vaincu les nécessités; or, c'est bien la nécessité qui est à l'origine des inventions et donc du développement. Le pétrole nous a empêchés de découvrir les autres potentialités de notre pays, il nous a empêchés d'innover. C'est donc le besoin qui exerce une contrainte, qui pousse à l'invention et à l'innovation; or, la satisfaction des besoins grâce aux revenus pétroliers est un obstacle pour une réelle satisfaction qui implique le développement des techniques et de nouvelles ressources. Je pense donc que les revenus pétroliers doivent être exclusivement réservés au développement technologique et industriel. Nous avons besoin d'une révolution technologique qui nous permettra d'inventer une technologie pour désaliniser l'eau en Libye; nous devons consacrer nos efforts pour créer des institutions de recherche afin de concevoir des plantes susceptibles de pousser dans le désert, sur un terrain peu propice à l'agriculture. A cet effet, nous devons instituer une coopération entre l'industrie et les universités; pour cela, nous ne pouvons compter sur l'Europe qui ne connaît pas ces problèmes. Ce qui nous manque, c'est la capacité de planification; les Libyens considèrent aujourd'hui le pétrole comme une vache à lait; ils sont plus préoccupés par leurs droits que par leurs devoirs à l'égard de la patrie. Il nous faut par ailleurs lutter contre la bureaucratie et promouvoir la gestion populaire de l'État. Nous devons promouvoir l'éducation dans tous les domaines et la planifier, développer une technologie avec l'aide des centres spécialisés en Occident, qui nous permet d'utiliser et d'exploiter l'énergie solaire. Nous avons gaspillé nos revenus dans des « investissements politiques », sans aucune base économique sérieuse. Nous avons perdu trop de temps, avant de réaliser l'importance d'investir les revenus pétroliers et de les placer dans les institutions financières ou dans des projets internationaux rentables ».

Reprenant la parole, Kadhafi a exprimé son accord avec l'analyse de Jalloud, en rappelant que la Libye risque de connaître le même sort que les

États du Golfe qui gaspillent leurs ressources. Tout ce que nous avons fait depuis la révolution de 1969, a expliqué Kadhafi c'était de développer un système social certes utile, mais qui ne nous aide pas à résoudre nos problèmes fondamentaux. Nous n'avons rien créé de stratégique, à l'exception de la « rivière artificielle ». Je ne suis pas content, a-t-il répété, des résultats obtenus dans le secteur de l'éducation, ni de ceux dans l'agriculture (à l'exception de la loi sur la protection des terres agricoles)<sup>(7)</sup>; nous n'avons pas pu développer une agriculture qui soit capable de satisfaire les besoins du pays; l'état de cette agriculture est ce qu'elle a toujours été. Nous gaspillons nos ressources dans l'achat d'articles de consommation qui ne nous apportent rien, sinon ce qu'il y a de pire dans la culture occidentale. Depuis 1969, la moitié de nos revenus pétroliers ont été consacrés à l'armement et pourtant nous sommes incapables aujourd'hui de nous défendre efficacement. C'est donc pour éviter le gaspillage des revenus pétroliers que j'ai déclaré qu'au moins une grande partie de ces revenus soit distribuée directement au peuple car le développement d'un État implique l'élévation du niveau de vie de ses citoyens. Mais nous ne permettrons pas le gaspillage de ces revenus; les familles devront faire quelque chose de constructif pour le pays, car la Libye demeure un pays arriéré, comme tous ceux qui exploitent le pétrole : derrière les revenus pétroliers, il y a le sous-développement.

Le 8 mai 1993, à Syrte, le leader libyen est revenu sur le sujet devant le congrès général du peuple pour rappeler qu'il est déterminé à distribuer une partie des revenus pétroliers à tous les Libyens, à condition qu'on mette en place une politique économique, une « politique raisonnable » fondée sur la connaissance et l'esprit de responsabilité qui permet d'utiliser ses ressources afin qu'elles ne soient pas gaspillées, évitant ainsi une catastrophe économique. Kadhafi semble donc avoir été acquis à l'argumentation des économistes. Le leader a rappelé qu'il est déterminé à répartir les revenus pétroliers entre tous les Libyens, après déduction de la part des revenus nécessaires aux investissements publics et aux frais de fonctionnement de l'État.

Le 28 octobre 1993, s'adressant aux étudiants des universités, il a déclaré : « Je ne suis pas satisfait du fait de confier les revenus du pétrole aux comités populaires, aux entreprises et autres institutions. A part le montant consacré par le congrès populaire général au titre du budget de l'État, le reste doit revenir aux Libyens directement ».

Bien que cet événement ne traduise pas un conflit politique sérieux entre les leaders, il témoigne néanmoins de divergences idéologiques entre Kadhafi et Jalloud qui pourraient se creuser dans l'avenir. Comme s'il voulait prendre date, le « numéro deux », en s'opposant à la distribution directe des revenus pétroliers, montre qu'il a une conception différente du rôle de l'État et de l'utilisation que les Libyens peuvent faire du pétrole. En tant que « moderniste-étatiste », Jalloud veut construire un État national qui soit indépendant du pétrole, disposant d'un important secteur public. Il cherche aussi à moderniser

(7) Cf. Loi n° 15 du Congrès populaire général du 6 octobre 1992, relative à la protection des terres agricoles, in J.R. n° 33, 1992, p. 1155-1158.

la société et d'abord en œuvrant à l'accumulation du capital pour amorcer un processus d'industrialisation. Pour lui, l'intérêt de la Libye va au-delà de l'intérêt immédiat des Libyens ; en quelque sorte, il considère que les Libyens doivent de renoncer à leur part des revenus pétroliers pour l'acquisition de la technologie dont leur pays a besoin pour son développement et la solution de certains de ces problèmes, comme la rareté d'eau potable ou l'utilisation de l'énergie solaire. A sa manière, il se présente donc comme un homme d'État qui a conscience de ses responsabilités, soucieux de l'intérêt général et qui dispose d'une vision claire de ce que doit être l'avenir de la Libye, du moins sur le plan économique.

Jalloud, l'homme le plus haï par les Américains, en raison du rôle capital qu'il a joué au lendemain du coup d'État de 1969 dans l'évacuation pacifique par les Américains et les Britanniques des bases militaires en Libye et dans l'expropriation graduelle et définitive des compagnies pétrolières et la constitution d'un secteur pétrolier d'État solide, semble avoir une conception différente du rôle de l'État dans la société. Au-delà de la question de la répartition directe des revenus pétroliers, il y a peut-être plus généralement des divergences profondes relatives à la privatisation tant défendue par Kadhafi, pour des raisons probablement de stratégie internationale, car cela permettrait aux compagnies et entreprises étrangères de concourir pour la valeur de 30 milliards de dollars US en contrats. Dans l'esprit de Kadhafi, cette privatisation pourrait accélérer la normalisation des relations entre les États-Unis et la Libye. Jalloud, au contraire, pense qu'il faut un secteur public solide qui assure l'industrialisation et le développement du pays, pour lequel il faut une épargne obligatoire sous forme de prélèvement sur les revenus pétroliers. Il considère que ces revenus doivent être consacrés à l'acquisition de technologies, plutôt que distribués entre les Libyens, qui, certes pourraient en profiter individuellement, mais cela aurait des conséquences négatives pour l'ensemble de la société et l'avenir du pays.

La divergence se situe peut-être entre l'étatisation de la société, d'un côté, et la privatisation de l'autre. Jalloud semble appartenir au premier courant, alors que Kadhafi s'est converti tardivement à la privatisation ; le contexte international et la situation de vulnérabilité de la Libye ne sont pas étrangers à cette évolution. Dans le même temps, le débat sur la question de la distribution d'une partie des revenus pétroliers cache un débat plus profond sur le rôle de l'État et la « politique distributive », telle qu'elle a été mise en œuvre en Libye et dans les autres pays du Maghreb, et qui est actuellement remise en cause partout dans les pays arabes et plus généralement dans le Tiers-Monde (8).

### **C. Dissensions au sein du leadership libyen à propos de la solution à la crise de Lockerbie**

L'année 1993 a permis de constater des dissensions également à propos de l'attitude à adapter dans l'affaire de Lockerbie et l'extradition des deux Libyens

(8) SID AHMED (A.), La crise des économies maghrébines : les politiques redistributives en question, in *Revue Tiers-Monde*, T. XXXIV, n° 135, juillet-septembre 1993, p. 565-583.

inculpés. Dans son rôle de leader de la révolution, qui peut prendre des positions différentes de celles du gouvernement (9), le colonel Kadhafi s'est adressé aux membres des tribus Awlâd Abou Sayf, le 21 septembre 1993, et leur a expliqué que la « nation doit savoir qu'elle n'a pas à se rendre à l'Occident, ni à abdiquer sa souveraineté; c'est l'Occident qui a besoin de notre pétrole, de notre gaz; ce sont les compagnies occidentales qui ont besoin de travailler et de s'enrichir en Libye; ce sont leurs produits de consommation qui ont besoin de notre marché ». « Nous pourrions, a-t-il dit, tourner le dos à l'Occident et coopérer avec la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie, le Japon, l'Argentine, le Brésil, le Mexique », en fait tous les nouveaux pays industrialisés de l'Asie et de l'Amérique Latine. « Nous ne devrions pas renoncer à nos droits ».

Mais, le 29 septembre 1993, une source officielle du comité populaire général des Relations extérieures et la coopération internationale (ministère des Affaires étrangères) a déclaré que « la lettre du secrétaire général des Nations-Unies reçue par les autorités libyennes peut être considérée comme adéquate et acceptable et nous n'avons pas d'objection à ce que les deux inculpés soient jugés par la justice écossaise; nous demandons donc aux deux personnes concernées d'accepter cette décision. Il reste, a expliqué le communiqué, une seule étape pour résoudre cette crise qui nous a causé d'importants dommages matériels et humains, c'est que les deux personnes, leurs familles et leurs avocats doivent avoir l'assurance qu'effectivement les deux inculpés seront jugés par la justice écossaise ». Cette déclaration paraissait donc contredire les prises de position de Kadhafi.

Le 30 septembre, le quotidien officiel libyen : *al-Shams* (« le soleil ») a publié un article intitulé « Le ministère des Affaires étrangères extrade nos enfants au gouvernement britannique », dans lequel il a critiqué la prise de position du ministère des Affaires étrangères : « Nous avons appris que le Bureau populaire des relations extérieures a remis un mémorandum au secrétariat général de l'ONU dans lequel il acceptait l'extradition de nos deux frères al-Amin Fahimah Khalifah et Abd al-Basit Ali Muhammad al-Maghribi aux autorités britanniques ou américaines. Ce mémorandum, que Mountassir s'apprête à remettre au secrétaire général de l'ONU, accepte le principe de l'extradition. Nous voulons attirer l'attention de Mountassir sur le fait que la réponse de l'ONU est vague et ne contient aucune vraie garantie pour un procès juste et honnête pour nos deux enfants ». Le quotidien cherchait ainsi à attirer l'attention des lecteurs sur le danger de la voie suivie par le responsable de la diplomatie libyenne, et donc à dénoncer les engagements pris par le pouvoir gestionnaire.

Le même jour, Ibrahim al-Ghuwayl, le coordinateur du comité de défense des deux Libyens inculpés a déclaré que le comité étudiait toujours la réponse de Boutros Ghali. Selon al-Ghuwayl, cette réponse contenait plusieurs éléments positifs qui ramenaient la question aux aspects strictement juridiques, loin des

(9) Pour une analyse du dualisme du pouvoir en Libye, cf. DJAZIRI (M.), La Dynamique des institutions et la structure du pouvoir en Libye (1978-1987) : causes et enjeux du nouveau système politique, in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXVI, Ed. du CNRS, 1987, p. 451-476.

considérations politiques. L'avocat libyen a rappelé enfin que les congrès populaires de base avaient déclaré, lors de leurs réunions de juin 1992, qu'ils n'avaient pas d'objection à ce que les deux inculpés puissent décider d'eux-mêmes, et par leur propre volonté, de se mettre à la disposition des tribunaux.

Autre dissension, c'est la prise de position du Comité arabo-libyen des droits de l'Homme qui considère l'extradition comme une atteinte aux droits fondamentaux des deux Libyens. Dans une déclaration du 2 octobre 1993, le comité a estimé que la position prise par al-Mountassir est un « abandon et une violation des lois libyennes actuelles qui interdisent catégoriquement à l'État libyen de livrer ses citoyens à un État étranger ». Le comité a déclaré également que la prise de position du ministère des Affaires étrangères contredisait les conventions et chartes des droits de l'Homme, parmi lesquels le droit à un procès juste et équitable; ces droits ne sont pas garantis dans les pays concernés compte tenu de la vague d'hostilité et d'hystérie médiatique contre la Libye et les deux inculpés. En conséquence, le comité a rejeté catégoriquement la déclaration du Bureau populaire des relations extérieures ainsi que d'autres déclarations, qui constituent à ses yeux une violation des lois nationales et internationales ainsi que les principes des droits de l'Homme. Cette position semble avoir été approuvée par le leader libyen. Dans un interview accordé le 12 novembre 1993 à un magazine américain, « *The Middle East Insight* », le colonel Kadhafi a expliqué qu'il n'avait aucune confiance dans les tribunaux occidentaux car les deux personnes inculpées risquaient de souffrir d'un déni de justice si elles étaient jugées en Occident. « Nous avons, a-t-il dit, des tribunaux en Libye, et tous ceux qui ont des preuves matérielles peuvent les présenter devant les tribunaux, et toute personne dont la responsabilité est établie sera punie ».

#### **D. Dissensions à propos de l'attitude à l'égard de l'IRA**

En 1992, les autorités libyennes, dans l'espoir de régler l'affaire Lockerbie, avaient communiqué à la Grande-Bretagne des informations sur l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Or, ces informations n'ont pas suffi à faire changer la position du gouvernement britannique; elles ont par ailleurs suscité des réserves en Libye. A cet égard, l'année 1993 a été marquée par quelques dissensions au sein du *leadership* entre les adeptes du dialogue et ceux qui y sont opposés. C'est dans l'organe des comités révolutionnaires *al-Zahf al-Akhdar* du 3 janvier 1993 qu'on a pu lire une prise de position divergente par rapport à la politique suivie par le comité populaire général à l'égard de l'IRA. C'est à la suite de l'explosion d'un avion de la Libyan Airlines en Libye qui a fait 157 morts, que le quotidien révolutionnaire a remis en cause la politique de dénonciation de l'IRA qui a conduit à l'attentat. Sous le titre « Un siècle de rancœur », le journal a expliqué que la catastrophe aérienne a été causée par un acte de sabotage qui a été, peut-être, accompli par l'IRA qui s'était sentie trahie suite aux informations livrées au gouvernement britannique : « Alors que les Libyens ont livré des informations contre un mouvement nationaliste qui nous est proche, les Britanniques ont continué dans leur hostilité en laissant se développer chez eux des mouvements d'opposition qui veulent renverser le

régime en Libye ». Le journal des comités révolutionnaires a critiqué ce qu'il a appelé une « politique stérile » : « Nous devons soutenir les Irlandais contre les Britanniques ; nous sommes les défenseurs du nationalisme et nous voulons le défendre partout. Le mouvement nationaliste écossais mérite notre attention et nous devrions le considérer avec sympathie et comprendre les motivations derrière sa demande. Nous devrions reconnaître le nationalisme irlandais ainsi que le droit du peuple écossais à l'indépendance et à la révolution. Nous appelons donc les congrès populaires de base à réexaminer la politique suivie, qui satisfait les intérêts britanniques mais pas les nôtres ».

### III. – LE POUVOIR ET L'OPPOSITION

#### A. Kadhafi et les islamistes

Dans ce domaine, l'année 1993 a été marquée par un raidissement idéologique à l'égard des islamistes, considérés plus que jamais comme les ennemis du régime. A plusieurs reprises, le leader libyen a développé dans ses discours des propos extrêmement violents à leur égard. Ainsi, le 19 avril 1993, le colonel Kadhafi a prononcé un discours à l'université al-Fatah à Tripoli, au cours duquel il a reconnu l'existence d'islamistes (« hérétiques ») organisés au sein de groupes comme al-Takfir wa al-Hijra, al-Daw'a al-islamiyya et Jihād et le mouvement Tabligh. Ces groupes, a expliqué Kadhafi, proviennent d'Iran et visent à détruire la nation arabe. L'idée de constituer un parti islamique est contraire à l'islam, car nul ne peut avoir le monopole de la Foi ; c'est même un blasphème qu'il y ait un « parti de Dieu » (Hizbollah). Certes, a reconnu Kadhafi, le Coran parle de « hisbollah », mais c'est en référence à tous les musulmans sans exclusive, ni couleur politique. Dieu n'a rien avoir avec les élections et c'est une dégénérescence, a-t-il dit, que de l'impliquer dans les affaires politiques. Le vrai objectif des islamistes est de détruire l'islam et le nationalisme arabe ». Pour lui, les Frères musulmans appartiennent à un « islamisme communiste », c'est-à-dire un islamisme internationaliste. L'islamisme, en tant qu'hérésie, doit être combattu comme doit l'être l'impérialisme et le sionisme. L'islamisme, a expliqué Kadhafi, est loin d'être une renaissance islamique, ce n'est pas non plus un fondamentalisme : « C'est nous qui sommes les fondamentalistes. Notre révolution est une « révolution fondamentale », une révolution de l'authenticité. Nous sommes les leaders d'une authentique et fondamentale révolution ; seuls la révolution et le pan-arabisme sont en mesure de combattre l'impérialisme ».

Lors d'un discours prononcé devant les étudiants de l'université de Jabel al-Gharbi, au début mai 1993, le colonel Kadhafi a développé à nouveau une thématique anti-islamiste. Cherchant à sensibiliser les étudiants et à les rendre attentifs aux risques qu'ils courent, et partant du Coran, il a comparé les islamistes à Satan qui menace la religion et la foi musulmane : c'est, dit-il, au nom de l'islam que les « hérétiques » introduisent des pratiques qui éloignent la Foi, et qui entraînent les musulmans sur le terrain de la politique, alors que les vrais croyants doivent surtout se préoccuper des affaires de l'au-delà et du salut

personnel. Pour le leader libyen, les différentes tendances islamistes, tels que al-Takfir wa al-Hijr'â ou al-Daw'â al-islamiyya sont des mouvements hérétiques qui visent à miner la doctrine musulmane ; ce sont des « renégats » soutenus par l'Occident et qui servent à détruire les pays arabes. Ils doivent donc être féroceement combattus.

Il considère par ailleurs que le soutien dont jouissent les islamistes auprès des États-Unis est le signe et la preuve que les autorités américaines, en encourageant et en soutenant la multiplicité des mouvements islamistes, cherchent en réalité à fragmenter et à diviser la nation arabe : ce sont, a-t-il-dit, les Américains qui ont encouragé la création d'un parti islamique en Algérie, le Front Islamique du Salut. Cela fait partie d'un « plan et d'une stratégie impérialiste de miner les fondations de l'islam, de lutter contre le pan-arabisme et la nation arabe » ; c'est ce même plan qui risque un jour d'introduire de la division entre musulmans et coptes en Égypte, minant ainsi l'unité de la nation égyptienne.

Pour dénoncer les islamistes, Kadhafi a mis en avant en 1993 les divergences économiques et sociales entre la politique suivie en Libye et les principes prônés par les islamistes. Dans un discours télévisé du 17 octobre 1993, le leader libyen a répondu aux critiques des islamistes relatives à la politique d'émancipation des femmes telle qu'elle est appliquée en Libye depuis 1969. Tout en dénonçant les islamistes et toutes les « forces réactionnaires » dans le monde arabe, Kadhafi a rappelé que les droits de la femme sont sacrés : la femme a les mêmes droits que l'homme, y compris celui de pouvoir divorcer de son mari. Kadhafi a expliqué qu'il y a une contradiction fondamentale entre la « révolution » et les Frères musulmans qui, sous couvert de la défense de l'islam, s'opposent à l'émancipation de la femme, à son instruction ainsi qu'à son insertion professionnelle. La société libyenne, a précisé Kadhafi, a besoin de femmes instruites, conscientes d'elles-mêmes, libres de choisir la manière avec laquelle elles s'habillent ; pourquoi les islamistes veulent-ils les obliger à se voiler ou à porter d'habits longs qui protègent leur corps. Plus que les habits dans lesquels on veut les enserrer, les femmes libyennes ont besoin de se former, de consolider leur personnalité et de pouvoir ainsi se défendre moralement : « Nous n'avons pas à obliger les femmes à travailler, mais nous ne devons pas empêcher celles qui le souhaitent de le faire ; la société a besoin de femmes spécialistes dans tous les domaines ».

Après la campagne idéologique contre les islamistes, les forces de sécurité intérieure libyennes ont procédé au mois d'avril 1993 à des dizaines d'arrestations d'intégristes à Benghazi, Tobrouk et Tarhouna notamment. Cette campagne a commencé peu après le séjour à Tripoli du chef de l'État soudanais, le général Omar Hassan al-Bachir, et sa rencontre avec le colonel Kadhafi, et après que les autorités libyennes eurent reçu un rapport d'un responsable égyptien de sécurité leur signalant les noms d'éléments libyens ayant des contacts avec les groupes islamistes algériens, soudanais et égyptiens. En fait, depuis plus de deux ans, les autorités libyennes se refusaient à arrêter les intégristes musulmans, malgré les rapports et les conseils de plusieurs responsables arabes. Mais la situation internationale et les contraintes de

l'environnement, en particulier l'obligation de la coopération entre États pour lutter contre les islamistes, ont contraint Kadhafi à agir non sans avoir au préalable mené une action médiatique pour les discréditer.

## B. Tentative de complot armé

Le 18 octobre 1993, après une grave confrontation qui a conduit à l'explosion d'un dépôt d'armes à Bani Walid à 180 km de Tripoli, les autorités libyennes ont procédé à l'arrestation de plusieurs officiers supérieurs dont le colonel Meftah Qarroum, le colonel Mustapha Belkacem, les commandants Ali al-Kikli, Khalil al-Jâdk, Romdhan al-Aihouri et d'autres officiers qui ont été arrêtés à Gharian, à Koufra ainsi qu'un commandant à Zouara et environ 20 civils. Ainsi, et selon certaines sources, une tentative de rébellion aurait eu lieu au sein de l'armée, en particulier dans la base militaire de Bani Walid (base stratégique d'une très grande importance, car elle se situe sur la région côtière et qu'elle relie Tripoli à Syrte où Kadhafi jouit d'un grand soutien et exerce une influence importante).

Nous savons peu de choses sur cette nouvelle tentative de rébellion que le colonel Kadhafi a démentie catégoriquement dans son discours du 28 octobre 1993. Les seules informations concernant cet événement sont de sources étrangères, en particulier en provenance de l'opposition. C'est en effet Mohamed Fayid, porte-parole du Front national du salut de la Libye (FNSL) qui le premier, à Londres, avait donné l'information, répercutée par MBC TV de Londres le 22 octobre 1993. Ce sont ensuite les acteurs impliqués dans la tentative de rébellion qui, ayant réussi à quitter la Libye, ont donné quelques détails. Deux officiers Mohamed Béchir Salah et Salem al-Wou'ar<sup>(10)</sup> ont expliqué qu'ils avaient créé en 1992 une organisation secrète appelée « Alternative constitutionnelle démocratique », au moyen de laquelle ils devaient s'emparer du pouvoir pour le confier provisoirement au leader du FNSL considéré par eux comme la seule organisation politique efficace, ayant d'importantes ressources et disposant d'un important réseau de contacts internationaux, de milices armées et de quatre camps d'entraînement militaires aux États-Unis (à Denver au Colorado, et à Miami en Floride).

(10) Âgé de 36 ans, Mohamed Bachir Salâh est un officier aviateur issu de la ville de Bani Walid. Il est entré dans l'armée en 1978 et avait été entraîné en Yougoslavie et en URSS. Selon son témoignage, c'est à partir de 1988 qu'il a commencé à vouloir changer le régime. Pour ce faire, il avait rejoint en 1991 une organisation secrète présidée par le commandant Abdesselam al-Wou'ar. Quelles sont les raisons qui l'ont conduit à l'idée de rébellion? : « Nous n'avons ni État, ni lois, ni constitution; notre richesse est gaspillée par le régime. L'armée dont le rôle est de protéger l'État est devenue la protectrice du régime, dominée par des officiers issus de la tribu al-Qadhadhafa, dont est issu Kadhafi). Abdesselam al-Wou'ar, âgé de 38 ans, originaire de la ville de Bani Walid, est issu de la tribu des Warfala impliquée dans la tentative de rébellion. Les Warfala sont une très grande tribu qui s'étend sur une partie importante de la Libye. Ayant achevé sa formation militaire en 1980, il a été envoyé au Liban en 1987 pour combattre auprès des forces nationalistes arabes et des islamistes, ainsi que les organisations palestiniennes. De retour en Libye, en décembre 1988, il a mis en place entre 1988-1991 une organisation secrète composée de dix personnes. Ces deux officiers sont actuellement membres du Front national du salut de la Libye. Cf. *al-Hayat*, 13 avril 1994.

### C. Tentative de Kadhafi de négocier avec l'opposition

Autre élément significatif, les tentatives infructueuses de dialogue avec certains opposants. Au début de l'année 1993, Kadhafi a fait signe à deux des représentants de l'opposition, Mansour al-Kikhiya, secrétaire général de l'Alliance nationale libyenne et Abdel Moneim al-Houni, président du comité de coordination des Forces nationales libyennes, pour leur dire qu'il était prêt à entreprendre des négociations avec eux et à envisager des réformes politiques fondamentales, y compris le changement du mode de gouvernement, la libération de tous les prisonniers politiques et le retour au pays de l'opposition avec la reconnaissance de son droit au travail politique en Libye. Lors de ces premiers contacts, Kadhafi s'est aussi engagé à éloigner du pouvoir plusieurs membres des comités révolutionnaires et à permettre à l'opposition de participer au pouvoir. Sans donner une suite favorable à ces tractations, les deux hommes n'ont pas fermé la porte de la négociation.

D'autres tentatives de dialogue ont eu lieu, y compris après la rébellion avortée d'octobre 1993, telle que la négociation en Algérie entre Ahmed Kadhafeddami, envoyé spécial de Kadhafi, Mansour al-Kikhiya, Abdelmoneim al-Houni et Mohamed al-Moqrif, secrétaire général du FNSL, deuxième composante de l'opposition libyenne. Il était prévu (selon les témoignages de al-Moqrif), que cette réunion conduise à un congrès prévu le 21 novembre 1993 pour unifier les factions de l'opposition et proclamer la création d'une autorité unifiée de l'opposition. Mais la tendance de Houni a demandé de réfléchir sur la question, et Al-Kikhiya était sceptique quant à la constitution d'une autorité unifiée.

Après la réunion d'Alger, il y a eu à Washington, au début du mois de novembre 1993, une conférence sur la Libye organisée par Henri Schuler, directeur du Centre d'Études Stratégiques Internationales, à laquelle ont assisté un grand nombre des opposants, mais d'où étaient absents al-Moqrif, al-Houni ainsi que Mansour al-Kikhiya qui avait dénoncé la transformation d'une conférence académique en un rassemblement de l'opposition. A l'occasion de cette rencontre, plusieurs opposants Libyens ont rencontré des responsables américains pour parler de l'avenir de la Libye. La scission au sein du FNSL est intervenue à cette occasion, entre al-Moqrif et le colonel Haftar (compagnon de Kadhafi depuis 17 ans) qui était passé à l'opposition (11).

### D. La disparition de Mansour Rachid al-Kikhiya

Le 10 décembre 1993, Mansour al-Kikhiya, secrétaire général de l'Alliance Nationale Libyenne, disparaît du Caire. Selon certaines sources, la raison essentielle de la disparition d'un des leaders de l'opposition réside dans son rapprochement du FNSL et son refus des propositions de réconciliation nationale présentées par l'envoyé spécial de Kadhafi et son cousin, Ahmed

---

(11) Cf. *al-Hayat*, 18 février 1994, p. 18.

Kadhafeddam (12). Selon l'opposition libyenne, Mansour al-Kikhiya aurait été kidnappé par les autorités libyennes. Dans une déclaration à l'AFP, Le porte-parole du FNSL en Égypte, Mohammad Jibril, a déclaré quelques jours après la disparition, que le leader de l'opposition se trouvait en Libye.

Les conditions de la disparition de l'ancien ministre des affaires étrangères sont encore mal connues. Selon les autorités égyptiennes, Mansour al-Kikhiya était venu au Caire pour participer à la conférence sur les droits de l'Homme qui a eu lieu du 30 novembre au 4 décembre 1993. Arrivé à l'aéroport international du Caire le 29 novembre 1993, porteur d'un passeport algérien, Mansour al-Kikhiya s'était installé à l'hôtel as-Safir, lieu de la conférence. Il y est resté jusqu'à la fin de la conférence, le 4 décembre. Le 10 décembre à 23 heures, l'opposant libyen a quitté cet hôtel sans jamais y retourner. Pendant son séjour à l'hôtel as-Safir, il avait reçu la visite de plusieurs Libyens. Après sa disparition, l'hôtel as-Safir a reçu des appels selon lesquels al-Kikhiya se trouverait à Alexandrie.

Immédiatement après sa disparition, les Autorités égyptiennes ont rejeté les accusations selon lesquelles l'Égypte était au courant du kidnapping de l'opposant libyen et qu'elle aurait donné son accord pour son transfert en Libye. Le 17 décembre 1993, l'épouse de Mansour al-Kikhiya, qui vit à Paris, a déclaré avoir reçu un appel téléphonique d'un proche à Tripoli, l'informant de la présence de Kikhiya en Libye.

Trois hypothèses sont formulées pour expliquer cette disparition. Il pourrait s'agir d'un enlèvement dirigé par une fraction au pouvoir à Tripoli dans le but de nuire aux relations égypto-libyennes ; ou encore d'une opération dont le colonel Kadhafi serait l'instigateur direct. Dans cette deuxième hypothèse, l'enlèvement aurait été réalisé avec le soutien des islamistes égyptiens, pour se débarrasser d'une personnalité devenue politiquement gênante car active au sein de l'opposition. En effet, Mansour al-Kikhiya, qui entretenait par ailleurs des bonnes relations avec plusieurs personnalités libyennes dont le cousin de Kadhafi, Ahmed Kaddhafeddam (responsable de la coordination des relations égypto-libyennes), semblait projeter de réunifier les forces de l'opposition, après que tout dialogue avec le pouvoir ait été définitivement écarté. En Algérie, au mois d'octobre 1993, al-Kikhiya (porteur d'un passeport algérien) avait participé à une réunion de l'opposition, alors que les relations entre Alger et Tripoli traversaient une crise sans précédent en raison du soutien de la Libye aux islamistes algériens. Cette réunion était d'autant plus significative que le commandant Abdel Moneim al-Houni, responsable de la coordination des forces démocratiques y a participé. Mansour al-Kikhiya semblait préparer activement un grand congrès de l'opposition pour élire une instance nationale et définir un programme d'action unifiée contre le régime politique en Libye. La troisième hypothèse que les enquêteurs ne semblent pas écarter *a priori* est celle d'un acte provenant de l'opposition elle-même qui aurait vu dans les initiatives récentes de Kikhiya une grave menace pour le Front uni que l'opposition tente

(12) C'est le point de vue d'un opposant libyen, Houcine Mahmoud, exprimé dans le quotidien *al-Hayat*, 13/4/1994.

de constituer. Dans cette perspective, les efforts déployés par l'opposant libyen en vue d'établir un semblant de dialogue entre une fraction de l'opposition et le colonel Kadhafi n'auraient pas été appréciés par le FNSL et d'autres groupes oppositionnels (13). Rappelons, à cet égard, qu'en 1992 Mansour al-Kikhiya était opposé à la constitution d'un Front unifié de l'opposition, préférant une opposition pluraliste. Déjà au début des années 80, lorsqu'il avait rompu avec le régime de Kadhafi, al-Kikhiya avait refusé la suggestion de créer une organisation unifiée et unique de l'opposition estimant que cela constituerait un danger, car le Front, une fois le travail accompli, aurait tendance à se perpétuer. Se référant à l'histoire de la lutte anti-coloniale, particulièrement en Algérie, il a souvent expliqué que les fronts nationaux, à l'image du FLN, utiles dans une phase de transition, finissent toujours par confisquer le pouvoir. En acceptant d'agir en commun avec le FNSL, Mansour al-Kikhiya cherchait à éloigner l'opposition de toute implication avec les puissances internationales. S'il s'est déclaré un opposant résolu au pouvoir de Kadhafi, surtout après les contacts d'Alger d'octobre 1993 il n'avait pas accepté pour autant de s'allier aux puissances occidentales contre les intérêts de son pays. En tant que démocrate, il estimait que seul le dialogue peut conduire à des changements politiques et en tant que nationaliste libyen et arabe, Mansour al-Kikhiya pensait qu'il fallait « se méfier des contacts avec les puissances internationales qui risquent de nous ramener à des époques que nous avons combattues dans le passé ». Nous devrions nous méfier, avait-t-il déclaré, « des puissances étrangères qui peuvent manipuler l'opposition ; nous méfier également des ambitions que certains nourrissent à l'égard de notre pays et de ses richesses pétrolières. Les ambitions des puissances étrangères peuvent conduire à la destruction et au sabotage du pays. N'oublions pas que le pays est menacé du tribalisme, phénomène encouragé par le pouvoir même. Nous ne voulons pas que notre pays subisse le même sort que celui de la Somalie » (14).

#### IV. – ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

##### A. Les problèmes structurels de la Libye

Kadhafi a présidé une réunion avec des hauts responsables dont le secrétaire du congrès général du peuple et le secrétaire du comité populaire des communications ainsi qu'un nombre important d'experts. A cette occasion, il a pris connaissance des étapes du projet de construction de stations de dessalement de l'eau et a donné des directives en vue de l'augmentation de la capacité de production à 450 000 m<sup>3</sup> pour fournir de l'eau potable à Tripoli et ses environs. Le colonel Kadhafi a suivi lui-même les différents projets visant à

(13) Cf. *Arabies*, février 1994.

(14) Pour les éléments biographiques de Mansour al-Kikhiya et pour une analyse de sa position idéologique et politique au sein de l'opposition, voir notre analyse des programmes des différentes tendances de l'opposition. DIAZERI (M.), Chronique libyenne, in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, T. XXXI, 1992.

fournir de l'eau potable à l'ensemble des villes libyennes. A cet égard, il est important de noter que dans le passé Tripoli jouissait d'une autonomie en eau potable grâce aux différents puits, mais c'est l'évolution de l'urbanisme et de l'industrialisation, ainsi que l'agrandissement de la ville et l'augmentation de la population urbaine qui ont contribué à la raréfaction de l'eau potable (15). Concernant le redéploiement des investissements, Kadhafi a prononcé un discours le 8 mai 1993 devant le congrès général du peuple, dans lequel il s'est déclaré en faveur du développement du tourisme et des investissements étrangers : « Nous avions peur des investissements étrangers car les étrangers nous volaient et prenaient notre argent, mais aujourd'hui, nous sommes aguerris et nous n'avons plus peur. Si nous ouvrons nos portes au tourisme, nous aurons autant de bénéfices que ceux que nous rapporte le pétrole ». Dans ce même discours, il a appelé le CGP à étudier la possibilité de créer un taux libre du dinar libyen.

## B. La politique de privatisation

La politique de libéralisation-privatisation, inaugurée en 1988 et poursuivie en 1992, en particulier dans le domaine de l'enseignement, avec la publication par le comité populaire général d'un décret du 29 août 1992 relatif à la création d'écoles privées (16) ayant le statut de « *tachrukiyya* » ou celui de société privée, a connu des nouveaux développements en 1993, avec le décret du 18 septembre autorisant l'ouverture d'écoles privées. Plus significatif de la politique de privatisation, c'est le décret du comité populaire général (gouvernement) du 4 mai 1993, avec effet immédiat et annulant toutes les lois qui lui sont contraires. Ce décret est constitué de 45 articles, dont les articles 22 et suivants portent sur les conditions de la privatisation des entreprises nationales et les prises de participation dans les entreprises publiques (17).

## C. Les résultats positifs dans le secteur pétrolier

Au cours de l'année 1993, les autorités libyennes ont enregistré des résultats positifs dans le secteur pétrolier. Il faut d'abord noter les découvertes de nouveaux puits de pétrole faites par la compagnie belge Pétrofina qui n'est qu'au début de sa campagne de prospection en Libye. Pétrofina dispose en Libye d'une grande concession territoriale depuis 1990 et agit par l'intermédiaire de sa filiale locale « Fina exploration Libya », véritable opérateur dans le cadre d'un accord d'exploration et de partage de la production pétrolière avec la compagnie libyenne, National Oil Corporation (NOC). Le programme d'exploration de la

(15) Cf. *al-Arab*, 6/8/1993, p. 1.

(16) Cf. MONASTIRI (T.), Rubrique législative Libye 1992, in AAN, 1992.

(17) Cf. Décret du comité populaire général du 4 mai 1993, in *J.R.* 31<sup>e</sup> année, n° 13, 1993, p. 503-519.

Fina-Libya porte sur le forage de 12 puits dans les différentes concessions. C'est en forant son deuxième puits que la filiale libyenne de Pétrofina a atteint une nappe pétrolière donnant un débit de 2 200 barils/jour, en phase de test. C'est en fait une découverte très importante pour la compagnie belge car le coût d'exploration dans le désert libyen est plus avantageux qu'en mer du Nord. Le groupe belge est le principal opérateur financier avec 50 % des intérêts partagés avec d'autres partenaires privés. Pétrofina s'oriente vers la coordination de ses activités pétrolières en Libye avec les compagnies Cheitan International et Westcoast Petroleum (7,5 % chacune).

En 1993, la plus grande partie des compagnies actives en Libye ont découvert du pétrole, dont Agip, Petrofina, Verba, etc. En outre, les grandes compagnies ont déployé une intense activité dans la convoitise du champ pétrolier de Morzouk avec 2 milliards de barils de réserve. La compétition se situe entre la compagnie française Total, la compagnie espagnole Respol, l'autrichienne OMV et l'italienne Agip, à laquelle sa connaissance historique<sup>(18)</sup> du terrain libyen donne un avantage comparatif. Toutes ces compagnies s'impatientent sur la ligne de départ de la commercialisation du pétrole, attendant le coup de sifflet qui sera donné par l'ONU lorsque seront levées les sanctions économiques imposées par le conseil de Sécurité. En attendant le grand jour, elles continuent à prospecter fièvreusement.

Sur le plan financier, les autorités libyennes ont procédé au cours de l'année 1993 au redéploiement des avoirs financiers extérieurs de la Libye. C'est par l'intermédiaire de la Libyan Arab Foreign Investment Company (LAFICO) et de la Banque extérieure libyenne, et avec l'aide de certaines sociétés bancaires suisses, que les autorités libyennes ont réussi à transférer en août 1993, 17 milliards de dinars libyens.

Autre redéploiement financier, les investissements réalisés dans le secteur touristique au Maghreb. Plusieurs groupes financiers libyens créés après l'embargo se sont portés acquéreurs de plusieurs chaînes d'hôtels en Tunisie et au Maroc. Sur le plan de l'économie intérieure, l'année 1993 a été marquée par l'amorce d'un même redéploiement des activités économiques. En effet, dans la perspective d'une diminution de la dépendance à l'égard des revenus pétroliers, les autorités libyennes, et Kadhafi en particulier, semblent avoir opté pour le développement d'un secteur touristique à travers lequel ils escomptent valoriser les richesses potentielles du pays. A plusieurs reprises le leader libyen est intervenu pour expliquer la nécessité pour l'économie libyenne de s'ouvrir à ce nouveau secteur prometteur.

(18) Dès 1915, les compagnies italiennes avaient découvert des traces de gaz naturel dans l'eau des puits. Mais c'est en 1935, que le gouvernement italien avait fait établir une carte géologique de la Libye. Au début de 1940, les recherches aboutirent à isoler douze zones et à délimiter la région de Syrte comme contenant d'importants gisements de pétrole. Cf. Frank C. WADDAMS, *The Libyan Oil Industry*, London, Croom Helm, 1980; Moncef DIAZIRI, *Le Système politique libyen*, Thèse de science politique, Université de Lausanne, 1988.

## V. - LES CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

### A. Relations Libye-États-Unis

D'emblée, l'accession au pouvoir de Bill Clinton a été saluée positivement en Libye comme le signe de l'arrivée d'une nouvelle génération de « l'après-Vietnam » animée par le désir de changement : « Le peuple et la nation arabe ainsi que toutes les nations du monde attendent et espèrent que la politique de la violence pratiquée par les États-Unis soit remplacée par une politique de soutien et de support pour les peuples opprimés. Nous tendons la main de l'amitié au président Clinton, à la jeune administration et au peuple américain sur la base du respect mutuel des aspirations des peuples, de leurs choix politiques et sociaux.

En dépit de quelques manifestations concrètes de la bonne volonté de la Libye, notamment par la nomination de Omar Moustapha al-Mountassir au poste de ministre des Affaires étrangères (le secrétaire du Bureau populaire des Relations extérieures avait travaillé à la compagnie nationale du pétrole et dispose de ce fait de contacts précieux avec les compagnies pétrolières américaines), et malgré une opération médiatique de charme à l'égard d'Israël (19), Washington a décidé en 1993 d'accroître les mesures d'embargo économique et financier contre Tripoli en gelant les avoirs libyens dans six sociétés et établissements financiers que sont : la Banque arabe d'investissement et de commerce extérieur (l'État des Émirats arabes unis détient 42% de ses actions et la Libye 42%, la banque extérieure d'Algérie 16%) basée à Abou Dhabi; la banque UBAF Arabe internationale basée à Bahrein (qui appartient à 91,21% à la Banque extérieure libyenne depuis mars 1992) et de sa filiale UBAF de Tunis; la Société arabe d'assurance commerciale siégeant aux îles Caïmans et des deux compagnies liées à la société libyenne de commercialisation du pétrole Breigua basée à Tripoli. Les autorités américaines ont ajouté sur la liste d'embargo, le nom du gouverneur de la Banque centrale libyenne Abdelhafiz Zleitini (rappelons que la Libye avait déjà prévu, depuis son conflit avec Washington en 1986, le gel de ses avoirs et a agi en conséquence en retirant environ 6,5 milliards de dollars US de ses avoirs liquides placés auprès des banques occidentales).

### B. Les sanctions onusiennes et les contradictions entre les puissances occidentales

Dans un communiqué, publié le 13 août 1993 à New York, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont menacé la Libye de nouvelles sanctions

(19) Le 31 mai 1993, 1992 - pèlerins libyens - arrivent à Jérusalem pour une « visite en Terre Sainte ». Ce qui devait être une opération médiatique s'est terminée par un départ précipité le 2 juin 1993 de la délégation libyenne. « Nous appelons les juifs à détruire l'entité sionniste. Nous appelons également les musulmans du monde entier à libérer Jérusalem, qui doit devenir la capitale de l'État palestinien. Israël est simplement le nom d'un prophète dont parle le Coran », a lancé le porte-parole de pèlerins, Dah Salem Tajouri, lors d'une conférence de presse dans le plus luxueux hôtel de Jérusalem où les Libyens avaient été très bien accueillis (*Liberation*, 2 juin 1993). Ce voyage des Libyens en Israël constitue, en dépit de tout, un tournant historique de la politique libyenne à l'égard d'Israël.

économiques si, d'ici au 1<sup>er</sup> octobre, le gouvernement de Tripoli ne se conformait pas aux résolutions de l'ONU. En effet, après avoir décidé de maintenir l'embargo sur les liaisons aériennes et les fournitures militaires, mis en place depuis le 15 avril 1992, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont menacé, dans un texte commun, sous forme d'ultimatum, d'élargir les sanctions aux « domaines liés aux secteurs pétrolier, financier et technologique ». Le communiqué commun insistait sur « l'impatience croissante » des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France qui ont vu les envoyés du secrétaire général de l'ONU revenir de Tripoli les mains vides. « Soucieux de donner à la Libye une dernière chance », les trois signataires demandaient au secrétaire général de l'ONU de se saisir de l'affaire pour obtenir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité « dans les prochains quarante ou quarante-cinq jours ». De son côté, Tripoli, qui nie toute implication dans les deux attentats, proposait que ses deux ressortissants soient jugés dans un pays tiers, solution rejetée à Londres et à Washington.

A deux reprises, le 8 avril et le 11 novembre 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé de maintenir en l'état l'embargo militaire et aérien imposé à la Libye, l'Italie et l'Allemagne étant opposées à l'embargo pétrolier (cf. *infra*). Les effets néfastes des sanctions imposées à la Libye pour son implication présumée dans les actes de terrorisme international, constituent des difficultés supplémentaires pour ce pays. Ils représentent par ailleurs un obstacle majeur à l'intégration économique des pays de l'Union du Maghreb Arabe et à la réalisation de projets économiques communs. Telle était l'opinion exprimée par les représentants permanents de l'UMA auprès des Nations-Unies dans une lettre adressée au président du Conseil de sécurité. Dans cette lettre présentée le 8 avril 1993 par le Maroc, membre du Conseil de sécurité, les pays de l'UMA tout en réitérant leur engagement permanent au respect de la légalité internationale et leur condamnation du terrorisme international sous toutes ses formes, ont invité le Conseil de sécurité à réexaminer sa décision pour la levée des sanctions imposées à la Libye afin de permettre aux pays de l'UMA et à ses peuples de se consacrer aux efforts d'édification et de participer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la décision prise par les ministres des Affaires étrangères de l'Union lors de sa réunion extraordinaire tenue à Rabat le 10 décembre 1992 pour attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale sur les difficultés dont souffre l'Union dans son ensemble à cause des résolutions du conseil de sécurité contre la Libye.

### C. L'Allemagne et l'Italie opposées à un embargo pétrolier

Au cours de l'année 1993, le gouvernement américain a œuvré sans cesse pour imposer un embargo pétrolier à la Libye, mais les partenaires européens n'ont pas suivi craignant une forte opposition de la part de l'Italie et de l'Allemagne. Ce dernier pays (dont les relations économiques et commerciales sont devenues privilégiées avec Tripoli) a fait savoir d'avance à ses partenaires qu'il s'opposerait à ce genre d'embargo. Pour les Allemands, il n'est pas question d'aggraver les sanctions actuelles, d'autant plus que le groupe Libyan Oil Invest

a avisé les autorités allemandes en mars 1993 de son intention d'étendre son réseau de distribution d'essence pour couvrir les cinq départements de l'ex-RDA, lesquels souffrent actuellement de problèmes de chômage. L'entreprise libyenne prévoit la création de cent stations d'essence pour l'année 1994. En fait, la société libyenne Oil Invest International est partie prenante du marché allemand depuis deux ans. En effet, le groupe libyen a créé une filiale à Hambourg, en décembre 1992, sous le nom de Oil Invest International Germany. Au début janvier 1993, la société a racheté 60 % de Heim-Hambourg Egart, spécialisé dans le commerce des huiles minérales, une part significative qui pourrait être portée à 70 % selon le directeur exécutif de la société allemande qui va gérer désormais le nouveau réseau du groupe libyen en Allemagne. Par ailleurs, vingt-cinq nouvelles stations ont été créées en 1993, notamment dans la région de Saxe et Saxe Anhalt ; elles seront créées par la compagnie libyenne Tamoil, qui dispose déjà d'un important réseau de stations de distribution en Italie et en Suisse. En réalité, l'Allemagne importe 10 % de ses besoins pétroliers et 20 % de ses besoins en gaz naturel de la Libye. En revanche, les investissements des autorités libyennes en ex-RDA dépassent les 2 milliards de dollars US.

La stratégie politique d'ouverture économique sur l'Europe, et en particulier les échanges avec le géant économique allemand, semble être une stratégie payante sur le plan international. En effet, l'intégration des intérêts économiques crée les conditions d'une solidarité objective entre le régime libyen et certains intérêts européens. En participant à la solution des problèmes sociaux de certains partenaires européens (20), la Libye semble être en mesure d'ouvrir une brèche entre les pays occidentaux, rendant ainsi plus difficile l'imposition d'embargo pétrolier, tant recherché par les États-Unis.

Pour des raisons économiques, les Européens sont donc réticents quant à l'extension de l'embargo au pétrole libyen. Selon certaines sources, la Libye vend 95 % de son brut et dérivés aux pays de la CEE, soit 1,33 million de barils/jour, juste en dessous de son quota défini par l'OPEP, qui se situe aux alentours de 1,409 million de barils/j. Le revenu annuel pétrolier se monte à 9 milliards de dollars US. L'Italie également joue un rôle dans ce processus ; ce pays (deuxième partenaire commercial de Tripoli) est lié à la Libye par des accords portant sur l'exploration, la production et la construction de raffineries. Pour sa part, l'Espagne a signé au cours de l'année 1993 un accord de coopération couvrant plusieurs secteurs énergétiques comme le pétrole. Par ailleurs, et bien que les relations diplomatiques soient rompues entre les deux pays, la Grande-Bretagne continue néanmoins à importer son pétrole de Libye à hauteur de 1,7 million de tonnes/an. Par ailleurs, 7 000 hommes d'affaires exercent des activités économiques importantes en Libye (on parle également de 2 500 Américains).

---

(20) Nous assistons en 1993 à la poursuite de la stratégie d'ouverture économique sur l'Europe amorcée en 1991, cf. DJAZIRI (M.), « Chronique libyenne », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, T. XXX, 1991, p. 709-735 ; et *Annuaire de l'Afrique du Nord*, T. XXXI, 1992.

#### D. La position des autorités libyennes à l'égard des sanctions

Dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères du 12 novembre 1993, les autorités libyennes ont dénoncé le vote par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une nouvelle résolution qui renforce les sanctions qui frappent leur pays. A cette occasion, le chef du Bureau des Relations extérieures, usant d'un ton modéré, a réaffirmé «son désir de parvenir à une solution rapide à cette crise artificielle», tout en se disant «excédé de voir le Conseil de sécurité se soumettre, une fois de plus, aux pressions des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, qui ont recours exclusivement à la politique de la force et des menaces». De son côté, le colonel Mouammar al-Kadhafi a répété, dans un entretien accordé au magazine américain son refus de faire juger hors de Libye les deux suspects : «Nous n'avons pas confiance dans l'Occident, a-t-il dit; nous pensons que les Libyens soupçonnés ne seront pas traités de façon juste».

C'est en fait le représentant de la Libye auprès de la LEA, Ibrahim al-Bichari qui a le mieux et le plus complètement analysé la situation, à partir d'un point de vue qadhâfien. Pour le responsable libyen, la décision onusienne de renforcer les sanctions a fermé définitivement la porte à tout jugement à l'étranger des inculpés libyens dans l'affaire de la PanAm. Pour al-Bichari, la résolution 833 du Conseil de sécurité a mis fin à toute solution de compromis que souhaitait la Libye. L'attitude de grande souplesse dont a fait preuve la Libye est désormais terminée, car la Libye n'acceptera plus que les inculpés soient jugés ailleurs que dans leur pays.

Pour al-Bichari, les États occidentaux utilisent l'affaire de Lockerbie contre la Libye pour des motifs autres : « Nous savons que l'opération politique de Lockerbie a été un montage en relation avec le plan américain de paix au Proche-orient, et en relation également avec le fait que la Libye possède le tiers de la réserve stratégique mondiale de pétrole. C'est donc une affaire bien plus compliquée que la chute d'un avion ou les soupçons dirigés contre deux Libyens dont nous avons accepté le principe d'extradition pour être jugés à l'extérieur ».

Pour al-Bichari, la résolution 833 a mis fin objectivement à une attitude de souplesse et d'ouverture que les autorités libyennes n'ont cessé de manifester. Les Libyens inculpés seront jugés en Libye et celui qui a des oppositions ou des témoignages ou des documents à verser au dossier doit venir en Libye. « Nous n'avons pas peur, a déclaré le responsable libyen, de l'encerclement économique ni du boycottage pétrolier. Le peuple libyen a vécu des siècles sans pétrole : il a combattu les Italiens pendant trente ans et a vécu de 1051 à 1961 sans pétrole; nous étions le peuple le plus pauvre au monde et nous sommes prêts à le redevenir pour sauver notre dignité (*karâma*). »

Concernant la relation de la Libye avec l'ONU, al-Bichari a déclaré que son pays n'avait l'intention ni de quitter l'ONU ni de suspendre son adhésion à cette organisation. « L'ONU, a-t-il déclaré, appartient à tous et nous sommes disposés à y occuper notre place pleine et entière. Nous ne sommes pas en conflit avec l'ONU, mais nous n'accepterons jamais la politique du « diktat » et

de la menace. Nos relations avec la communauté internationale seront toujours fondées sur le respect mutuel et les intérêts réciproques. L'affaire Lockerbie n'est pas la fin du monde; c'est une affaire politique qui trouvera une solution. Les Américains savent qu'ils sont l'unique grande puissance et qu'ils ont des intérêts dans le monde » (21).

---

(21) Cf. interview accordée à *al-Hayat* du 19 novembre 1993.

## ANNEXES

### CHRONOLOGIE

#### Janvier

2. L'hebdomadaire libyen, *al-Jamahiriya* appelle à la reprise du soutien de la Libye à l'IRA (Armée républicaine irlandaise) que Kadhafi rend pourtant responsable de l'attentat contre un avion libyen, le 22 décembre 1992, qui a fait des dizaines de morts en Libye.

5. Première réunion des responsables des 1 455 communes créées en octobre 1992 ; le même jour, discours du colonel Kadhafi appelant à la moralisation de la fonction publique.

5-6. Visite à Tripoli du ministre tunisien des Affaires étrangères Habib Ben Yahia où il est reçu par son homologue libyen : il est question du développement et la consolidation des relations entre les deux pays.

6. Le colonel Kadhafi reçoit M. Safwat al-Sharif, ministre égyptien de l'Information ; le même jour, le dirigeant libyen reçoit le ministre tunisien des Affaires étrangères qui lui remet un message du président tunisien Ben Ali.

- Décès du secrétaire du comité populaire général à la Justice, M. al-Bakkar dans un accident de la route au retour de Tunis où il assistait à une réunion des ministres arabes de l'Intérieur et à une rencontre de l'UMA (Union du Maghreb Arabe) consacrée à l'embargo : deuil national de trois jours.

7. Le colonel Kadhafi rencontre les secrétaires des comités populaires.

- Visite à Tripoli du ministre égyptien de l'Information. Le même jour, rencontre au Caire entre le secrétaire général de l'ONU et le ministre libyen des Affaires étrangères, M. al-Mountassir qui propose de nouveau que les deux inculpés libyens dans l'affaire de Lockerbie soient jugés dans un pays neutre.

8. Le comité populaire général pour l'Unité reçoit les ambassadeurs arabes accrédités en Libye et leur explique les dangers qui menacent la Libye en raison des sanctions du conseil de sécurité. Il les informe des conséquences humaines de la résolution 748 : mort de 150 bébés, 45 femmes mortes à l'accouchement ; 5 000 personnes ont besoin de soins à l'étranger.

18. Condamnation à Mannheim (Allemagne) d'un ancien directeur de société impliqué dans la construction d'une usine d'armes chimiques à Rabta.

20. Dans une interview au quotidien arabe *al-Hayat*, le secrétaire général du Front national pour le salut de la Libye (FNSL), Mohamed al-Moqrif, estime avoir été visé dans l'attentat de l'avion de l'UTA.

22. Les autorités libyennes se félicitent de l'élection de Bill Clinton et espèrent une nouvelle politique de coopération avec les États-Unis.

25. Lors d'une réunion avec les secrétaires des congrès populaires de base et des secrétaires des comités communaux à Tobrouk, le colonel Kadhafi demande de faire le nécessaire immédiatement de sorte que les communes assument toute la responsabilité du pouvoir au niveau local.

27. Découverte par la compagnie Agip (Italie) d'un nouveau champ pétrolifère dans la région de Syrte.

## Février

1. Une société libyenne achète 80 % du capital d'une société allemande de distribution du pétrole.

2. En séjour à Bruxelles, le secrétaire du comité populaire des Relations extérieures, M. al-Mountassir, déclare que son pays est d'accord pour que les deux inculpés libyens soient jugés en Europe, à l'exclusion de l'Angleterre.

4. Manifestation à Tripoli de plusieurs milliers d'étudiants, et à leur tête le colonel Kadhafi, contre le Conseil de sécurité de l'ONU.

6. Lors d'une visite en Belgique (Bruxelles), pays qui représente les intérêts américains en Libye, M. al-Mountassir, ministre libyen des Affaires étrangères exprime l'espoir que les États-Unis acceptent la proposition que les deux inculpés dans l'affaire de Lockerbie soient jugés dans un pays européen neutre. La Belgique semble jouer un rôle d'intermédiaire entre les Libyens et les Américains.

6-9. Réunion de la commission mixte libyo-syrienne, en présence du Premier ministre et des ministres syriens de l'Information, de la Santé et de l'Économie ; signature d'accords de coopération.

12. Un haut responsable libyen déclare au quotidien *al-Hayat* que la Libye a répondu à toutes les conditions de la Résolution 731 du Conseil de sécurité concernant la collaboration aux deux enquêtes de l'Avion Pan Am et celle d'UTA. Selon ce haut responsable, la résolution ne stipule pas l'extraction des deux personnes suspectées d'avoir été à l'origine des attentats. Il estime enfin que toute tentative de prolonger les sanctions constituent une atteinte à la souveraineté et aux intérêts de la Libye.

14-18. Le journal *Die Welt* (Allemagne), puis les États-Unis accusent la Libye de construire une nouvelle usine de gaz de combat à Tarhouna, ce que démentent les autorités libyennes.

20. La Libye demande à la presse internationale de venir enquêter sur les prétendues accusations selon lesquelles la Libye produit des gaz mortels souterrains.

22. Le colonel Kadhafi déclare craindre un complot contre son régime.

26. Selon un journal tunisien, *al-Shourouq*, Ahmed Qadhafeddam a obtenu un visa d'entrée aux États-Unis et doit arriver aujourd'hui à Washington où il s'entretiendra avec les responsables de la CIA concernant l'affaire de Lockerbie. Selon cette même source, le responsable libyen devra discuter des détails d'un plan de règlement de la crise qui a été soumis déjà aux pays européens et qui s'articule autour des éléments suivants : les deux libyens seraient extradés en Allemagne où ils seront jugés, ce que les autorités allemandes ont accepté sous condition que la Libye prenne en charge les frais du procès estimés à cent millions de dollars US. C'est parce que l'Allemagne a changé d'avis sous la pression du gouvernement britannique que les autorités libyennes ont jugé utile de s'adresser directement aux Américains.

## Mars

12. Le secrétaire du Front national pour le salut de la Libye (FNSL), Mohamed al-Moqrif, rencontre le juge Bruguière après ses déclarations du 20 janvier concernant le fait que l'attentat d'UTA le visait personnellement.

13. Appel du colonel Kadhafi aux pays arabes pour développer conjointement les énergies solaire et éolienne.

15. Nouvelles accusations allemandes contre la Libye.

16. Conflit entre la Libye et le Soudan à propos du paiement d'une livraison de pétrole d'une valeur de deux-cents millions de dollars US.

21. Arrestation par l'Égypte, à la frontière libyenne, de vingt-cinq membres de la Jamaa al-Islamiyya, venant de la Libye et munis de faux passeports.

23. Prise de position des familles des victimes de l'attentat de Lockerbie en faveur d'un durcissement des sanctions contre la Libye.

29. Promulgation d'une loi ouvrant le capital des banques commerciales d'État aux citoyens et entreprises pour transformer ces dernières en sociétés par actions; droit accordé aux Libyens d'ouvrir des comptes bancaires en monnaies étrangères.

27-30. Visite à Tripoli du général Omar al-Béchir, chef de la junte soudanaise, où il critique l'embargo contre la Libye.

30. Le secrétaire d'État américain Warren Christopher menace la Libye d'un embargo pétrolier à partir du 15 avril 1993; réactions prudentes à Londres.

## Avril

1. Devant le Congrès américain, le secrétaire d'État Warren Christopher évoque une aggravation des sanctions contre la Libye.

6. Le secrétaire général de l'ONU et le président égyptien Hosni Moubarak interviennent pour un apaisement.

8. Au cours de sa visite à Paris, le président égyptien Moubarak demande un nouveau délai pour convaincre Tripoli d'extrader les deux inculpés. Le même jour, l'association française « SOS attentats » regroupant les familles des victimes réclame un embargo pétrolier contre la Libye.

– Le conseil de sécurité de l'ONU décide de proroger de six mois l'embargo militaire et aérien imposé à la Libye.

8-15. Importantes manifestations de protestations à Tripoli contre la décision du Conseil de sécurité de l'ONU.

18. Arrestation à Béchar (Algérie), de deux Libyens et deux Algériens porteurs des tracts estimés subversifs pour la sûreté de l'Etat algérien.

– Le colonel Kadhafi lance un appel en faveur du retour des juifs libyens en Libye, et promet des compensations pour leurs biens nationalisés et ceux des Italiens. Sa proposition est rejetée par Shimon Pérès, ministre israélien des Affaires étrangères.

27-29. Au cours de la conférence à Karachi de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), le secrétaire du comité populaire général pour les Relations extérieures, M. Omar Moustapha al-Mountassir, réclame sans succès une résolution sur la suspension de l'embargo aérien pendant le pèlerinage.

29. Le ministre français des Affaires étrangères envisage un durcissement des sanctions à partir du 15 août si les résolutions 731 et 748 de l'ONU ne sont pas appliquées par la Libye. Le même jour, al-Mountassir entame une tournée en Asie (Philippines, Malaisie, Hong Kong, Singapour et Indonésie) à la recherche de soutiens politiques.

## Mai

3. Le colonel Kadhafi prononce un discours violent et hostile contre les mouvements islamistes.

5. Le comité populaire général (gouvernement) décrète une loi avec effet immédiat sur la privatisation des entreprises publiques.

8. Discours du colonel Kadhafi devant le congrès général du peuple, au cours duquel il se prononce pour une stricte application de la *chari'a*, et le retour aux peines corporelles pour les vols et les adultères. Il se déclare par ailleurs en faveur d'un encouragement au tourisme et aux investissements étrangers. Il appelle le CGP à étudier la création d'un taux libre du dinar par rapport aux autres devises. Le taux officiel est de 3 dollars pour un dinar, alors que sur le marché noir un dinar s'échange pour moins d'un demi-dollar. Le colonel plaide pour la privatisation du secteur public et pour que les citoyens achètent des actions des sociétés publiques; relance l'idée d'une distribution directe des revenus pétroliers.

9. Décision de 192 pèlerins libyens de se rendre aux Lieux saints de Jérusalem, via l'Égypte. Ce voyage est organisé par l'agence Ziara International, propriété de l'homme d'affaires israélien, Y. Nimrodi, avec l'appui du milliardaire saoudien Adnan Kashoggi et du président de l'Association mondiale des juifs originaires de la Libye, R. Fellah, homme d'affaires italien, qui fait état d'une rencontre en février avec le colonel Kadhafi.

- Déclarations des autorités libyennes en faveur du développement du tourisme, appel aux investissements étrangers.

12. Entretien téléphonique du roi Hassan II avec le colonel Kadhafi. Le même jour, Kadhafi s'entretient également avec M. Ali Kafi, président du Haut Comité d'État algérien, ainsi qu'avec le général Hassan al-Bachir, président du Conseil du Commandement de la Révolution au Soudan.

13. Dans une interview accordée au quotidien pro-saoudien *al-Sharq al-Awsât*, l'ancien secrétaire des Relations extérieures et envoyé spécial de Kadhafi, M. al-Bichari, appelle pour un dialogue avec les États-Unis.

14. Les chrétiens de Libye demandent aux églises d'œuvrer pour la levée de l'embargo.

17. Refus libyen de participer à la réunion de la LEA au Caire.

18. Les autorités libyennes critiquent le secrétaire général de l'ONU « pour sa complaisance envers les grandes puissances ». Le même jour, M. Ali Triki, émissaire libyen, se rend à Belgrade pour proposer les bons offices libyens dans le règlement bosniaque.

19. Tripoli réitère sa proposition de juger les deux suspects dans l'attentat de Lockerbie dans un pays neutre, si possible dans un pays du Maghreb. Le même jour, rencontre au Caire entre le sous-secrétaire au Foreign Office, D. Hogg, le secrétaire général de la LEA et le ministre égyptien des Affaires étrangères : Londres refuse toute concession.

20-21. Visite du Premier ministre tchadien en Libye, dénoncée par le Mouvement national des Rénovateurs tchadiens (mouvement d'opposition tchadien basé en Algérie).

21. Décision de l'OLP de transférer pour des raisons financières, dans un camp militaire du désert libyen, 250 fonctionnaires de son département des Finances (sur les 2 à 3 000 fonctionnaires palestiniens présents en Tunisie).

22. Discours télévisé du colonel Kadhafi où il invite les fonctionnaires à se recycler dans le privé et à y remplacer les travailleurs étrangers et préconise un service civil dans l'administration.

28. Visite à Tripoli du ministre de l'Agriculture : signature d'un protocole d'accord libano-libyen.

30. Visite à Tripoli de R. Urbain, ministre belge du Commerce extérieur, ce qui provoque des remous en Belgique, le pays qui représente les intérêts américains en Libye.

31. A leur arrivée à Jérusalem, les pèlerins libyens sont accueillis par le ministre israélien du Tourisme; mécontentement exprimé par les responsables religieux jordaniens et palestiniens.

## Juin

1-3. Conférence de presse du porte-parole des pèlerins libyens à Jérusalem où il appelle les - musulmans du monde entier à libérer Jérusalem et à œuvrer pour la destruction de l'entité sioniste -.

L'agence officielle libyenne (JANA) dénie tout caractère officiel à cette visite. Rentrés en Libye le 3, les pèlerins demandent pardon à Kadhafi pour avoir entrepris ce voyage « sans son autorisation » et se déclarent disposés à comparaître devant le tribunal du peuple.

8. Les pèlerins libyens à Jérusalem affirment qu'ils ont décidé du pèlerinage après le refus de l'Arabie saoudite de les accueillir à la Mecque.

9. Rétablissement (pour des raisons de sécurité) des passeports entre la Libye et l'Égypte.

10. Le conseil supérieur de transition du Tchad rejette l'accord général de coopération signé le 20 novembre 1992 en raison du contentieux de la bande d'Aouzou, dont l'examen commence le 14 à la Cour internationale de Justice de la Haye.

14. Le colonel Kadhafi reçoit le président du Niger M. Ousman, en présence du colonel Abou Bakr Younès Jaber et plusieurs membres du CGP et comité populaire général.

- Décès de l'ambassadeur libyen à Brazzaville, tué par une patrouille des forces de l'ordre à un barrage de police.

16-18. Visite à Tripoli d'une délégation du Parlement européen.

21. Visite à N'Djaména du secrétaire libyen aux Relations extérieures à la coopération internationale.

22-27. Visite à Tripoli du pasteur noir américain, Jesse Jackson et entretien avec le colonel Kadhafi qui se déclare prêt à lui remettre les deux suspects.

23. Le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sane, lance un appel au colonel Kadhafi lui demandant d'intervenir pour défendre et renforcer les droits de l'Homme en Afrique en œuvrant pour que l'organisation de l'unité africaine (OUA) adopte une déclaration publique en faveur de la fin de la violation des droits de l'Homme en Afrique.

27. La Libye offre 250 000 dollars US pour les enfants de Bosnie-Herzégovine dans le cadre du « Prix Kadhafi des droits de l'Homme ».

30. Visite de la reine Elisabeth d'Angleterre sur les lieux de la catastrophe de Lockerbie : les familles des victimes réclament un embargo pétrolier et un blocus maritime contre la Libye.

- Dans une interview au quotidien égyptien *al-Ahram*, le secrétaire du comité populaire des Relations extérieures et de la coopération internationale explique que plusieurs pays ont proposé un tribunal pour juger les inculpés libyens dans l'affaire de Lockerbie, mais ce sont les États-Unis qui ont rejeté tous les efforts visant à organiser ce procès ailleurs qu'en Amérique ou en Grande-Bretagne. Il déclare par ailleurs que les lois libyennes ne permettent pas de juger les Libyens hors de la Libye.

## Juillet

1. Discours du colonel Kadhafi annonçant le retour aux peines corporelles prescrites dans la *chari'a* pour les voleurs et les prostituées.

6. Interview du colonel Kadhafi au *Washington Times* dans lequel il exprime son souhait pour une reprise de la coopération avec les États-Unis.

9. Le secrétaire d'État américain, Warren Christopher, souhaite une aggravation des sanctions si la Libye ne se conforme pas aux résolutions du conseil de sécurité de l'ONU.

24. Le secrétaire libyen des Relations extérieures et de la coopération internationale déclare que son pays est prêt à coopérer avec les nations-Unies dans « les limites de sa souveraineté ».

27. Visite à Tunis du ministre libyen des Affaires étrangères. Le même jour visite à Téhéran du secrétaire libyen à l'Industrie.

28. Entretien entre Moustapha al-Mountassir, secrétaire du comité populaire des Relations extérieures, et l'ambassadeur de France à Tripoli, M. Jacques Rouquette. Ce dernier exprime à cette occasion le désir de son pays de trouver une « solution logique et acceptable » à la crise entre la Libye et les pays occidentaux. Le même jour, le responsable libyen s'entretient avec l'ambassadeur de Belgique, M. Léon Dyon et envisage avec lui l'amélioration des relations entre la Libye et les pays de la CEE.

## Août

11. Le colonel Kadhafi reçoit Tijani Adam al-Tahir, membre du conseil du commandement de la révolution du Soudan. Le même jour, visite à Tripoli du ministre koweïtien des Affaires étrangères.

13. Dans un communiqué, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France menacent la Libye de nouvelles sanctions économiques si, d'ici au 1<sup>er</sup> octobre, le gouvernement de Tripoli ne se conforme pas aux résolutions de l'ONU.

16-19. Visite à Tripoli du président égyptien Hosni Moubarak.

17-19. Deuxième rencontre à Tripoli entre hommes d'affaires tunisiens et libyens visant un rapprochement accru des hommes d'affaires des deux pays ainsi que l'identification de multiples opportunités de partenariat.

17. M. al-Mountassir déclare que la Libye est disposée à laisser le juge Bruguière interroger les quatre responsables libyens soupçonnés d'être impliqués dans l'attentat de l'avion d'UTA. Le même jour, la France réaffirme que les quatre Libyens doivent se tenir à la disposition de la justice française.

18. M. al-Mountassir, ministre des Affaires étrangères déclare que la Libye n'exclut pas que les deux Libyens accusés d'être impliqués dans un attentat contre un avion de ligne américaine en 1988, soient jugés aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. Selon lui, les suspects ont le droit de se livrer à qui ils veulent et la Libye est disposée à discuter de ce sujet avec un délégué du Conseil de sécurité de l'ONU ou du secrétaire général de l'ONU.

– Message du colonel Kadhafi au président tunisien Ben Ali.

24. Rencontre à Tunis entre le ministre tunisien de l'Économie nationale, M. Sadok Rabah et son homologue libyen, le secrétaire du comité populaire général de la Planification, du commerce et des finances.

25. L'ambassadeur libyen au Koweït est déclaré *persona non grata* suite à la diffusion dans l'enceinte de l'ambassade d'un discours du colonel Kadhafi portant atteinte au Conseil de la Coopération du Golfe, et à une altercation verbale avec l'ambassadeur saoudien.

26. Déclaration du président iranien Rafsandjani où il explique que l'Iran est prêt à aider à résoudre de manière pacifique le conflit entre la Libye et l'ONU.

## Septembre

1. A l'occasion du 24<sup>e</sup> anniversaire de la « Révolution », le colonel Kadhafi prononce un discours ferme où il annonce la suspension des discussions en cours avec les pays occidentaux et il refuse de céder aux menaces; déclare qu'il pourrait faire incendier les puits de pétrole.

2. Le congrès général du peuple (CGP) met à l'étude un nouveau texte constitutionnel.

3. Contacts à Genève entre des émissaires libyens et le secrétaire général des Nations-Unies.

4. Visite à Tripoli d'une délégation du parlement européen.

7 et 11. Contacts entre les autorités britanniques et libyennes par l'intermédiaire de Alistair Duff, avocat au barreau d'Édimbourg qui se rend le 11 à Tripoli.

8. Accords pétroliers entre la Libye et la compagnie Total pour la construction d'une unité pilote d'évaluation des gisements.

9. Entretien téléphonique entre le colonel Kadhafi, le président tunisien Ben Ali et le président égyptien Moubarak.

11. Les autorités libyennes envoient une longue lettre aux dirigeants occidentaux membres du conseil de sécurité soulevant plusieurs questions sur la justice écossaise. Selon des experts de l'ONU, celle-ci présente des « avantages » séduisants pour la Libye.

Hormis les verdicts de « coupable » ou « non-coupable », il existe celui de « non prouvé ». Dans ce cas, les accusés seraient acquittés et un deuxième procès ne serait plus possible.

13. Le Haut comité libyen pour le soutien à l'Intifada palestinienne condamne la signature de l'accord sur Gaza-Jéricho et considère que celui-ci permet à Israël de réaliser « le rêve sionniste du Grand Israël ».

15. Le groupe socialiste au Parlement européen déclare ne pas reconnaître le protocole de coopération parlementaire conclu, à cette occasion, avec la Libye par l'un de ses membres, un député socialiste.

17-18. En l'absence du Maroc et de l'Algérie, réunion au Caire du « Comité des sept » de la LEA chargé de la solution de la crise entre la Libye et les pays occidentaux, qui soutient la position libyenne. Dans une déclaration faite au Caire, le ministre des Affaires étrangères libyen, M. Mountassir accuse le Conseil de sécurité de discriminer entre les pays dans les décisions qu'il prend. La Libye, a-t-il dit, a coopéré complètement avec la résolution 731 relative à la crise occidental-libyenne ; nous demandons donc de lever les sanctions imposées contre la Libye conformément à la résolution 748.

18. Les familles des victimes réclament une position plus ferme de la France.

– Décret du comité populaire général autorisant l'ouverture d'écoles privées.

19. Le ministre français de l'Intérieur déclare que la France n'accepte aucun accommodement et que la justice doit suivre son cours.

21. Visite à Tripoli du ministre des Affaires étrangères du Yémen.

– Le colonel Kadhafi s'adresse à la tribu Awlad Abou Saïef dans lequel il parle des « intérêts de la nation libyenne » et défend la politique d'émancipation de la femme telle qu'elle est prônée depuis 1969.

23. Accords pétroliers entre la Libye et la compagnie Agip pour le développement du champ *off shore* de Bouri.

24-26. Le colonel Kadhafi reçoit le président du Mali ; le 25, publication du communiqué commun affirmant la solidarité entre les deux pays.

27. Message de solidarité de Hassan II à Kadhafi transmis par A. Boutalieb, conseiller royal. Le même jour, le secrétaire libyen des Relations extérieures confirme que son pays ne s'oppose pas à ce que les deux libyens présumés coupables de l'attentat contre le Boeing de la PanAm au-dessus de Lockerbie, comparaissent devant la justice écossaise ; il demande un nouveau délai.

29. Le secrétaire du comité populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale déclare positive la réponse du secrétaire général de l'ONU et se dit prêt pour l'extraction des deux inculpés afin qu'ils soient jugés en Écosse.

– Le quotidien libyen *al-Shams* critique l'attitude de M. al-Mountassir qui « abdique » devant la volonté occidentale en acceptant le principe de l'extradition.

## Octobre

6. Discours du colonel Kadhafi à la TV.

10. Le comité arabo-libyen des droits de l'Homme prend position contre la déclaration du secrétaire du comité populaire des Relations extérieures, M. al-Mountassir selon laquelle son pays est prêt à extraditer les deux inculpés vers la Grande-Bretagne ou les États-Unis.

11. Le secrétariat permanent du congrès arabe du peuple réitère son soutien à la résistance palestinienne sous toutes ses formes en vue de mettre en échec les accords israélo-palestiniens.

– Le quotidien libyen *al-Shams* critique les prises de position du secrétaire du comité populaire des Relations extérieures et dénonce la violation des droits de l'Homme. *Al-Shams*, dénonce l'attitude politique d'al-Mountassir la considérant comme un abandon de la souveraineté libyenne.

17. Dans un discours télévisé, le colonel Kadhafi critique à nouveau la position des islamistes qui considèrent que la libération de la femme est contraire aux principes de l'islam. Kadhafi rappelle les droits de la femme tels qu'ils sont défendus dans la loi de 1984 sur le mariage et le divorce.

22. Selon le quotidien koweïtien *al-Watân*, une rébellion a eu lieu au sein de l'armée libyenne dans la base militaire de Bani Walid en date du 18 octobre. Elle a conduit à des affrontement et à l'arrestation d'un nombre très important d'officiers et de civils.

La base de Bani Walid est une base militaire d'une très grande importance stratégique, en particulier du fait qu'elle se situe sur la région côtière et qu'elle relie Tripoli à Syrte, où Kadhafi jouit d'un grand soutien.

28. Discours de Kadhafi devant les étudiants dans lequel il défend sa proposition de distribution directe à tous les Libyens d'une part importante des revenus du pétrole. Il dément par ailleurs les informations de la BBC du 26 octobre relative à la tentative de rébellion dans la base militaire de Bani Walid (Misrata).

## Novembre

10. Dans un discours devant les « forces révolutionnaires » de Zleitan, le colonel Kadhafi déclare que l'enjeu véritable de l'affaire Lockerbie est que « la Libye est en état de confrontation avec le colonialisme qui veut empêcher la Libye de s'industrialiser, comme il l'a fait en Irak ».

12. Communiqué de presse du ministère des Affaires étrangères dans lequel les autorités libyennes dénoncent le vote par le conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution qui renforce les sanctions contre la Libye. Pour les autorités libyennes, ces sanctions visent à la contraindre à livrer deux de ses ressortissants, accusés d'être impliqués dans l'explosion, en décembre 1988, au-dessus de Lockerbie en Écosse, d'un Boeing 747 de la compagnie de la PanAm. Le ministère des Affaires étrangères réaffirme le désir de la Libye de parvenir à une solution rapide à cette « crise artificielle ».

- Dans une interview au *Middle East Insight* (USA), le colonel Kadhafi déclare qu'il n'a aucune confiance dans les tribunaux occidentaux, et que les droits des deux Libyens suspects risquent d'être violés s'ils sont jugés aux États-Unis ou en Grande-Bretagne.

13. Dans une déclaration au correspondant de JANA à Londres, l'avocat des deux Libyens inculpés, Alistair Duff, déclare que la résolution du conseil de sécurité renforçant les sanctions contre la Libye ne change rien à la décision de ses clients de ne pas être jugés aux États-Unis ou en Écosse.

- Les autorités libyennes démentent toute décision de fermeture provisoire des frontières avec l'Égypte et la Tunisie en signe de protestation contre la décision du conseil de sécurité de l'ONU de renforcer les sanctions contre leur pays.

24. S'adressant aux Libyens qui manifestent à Tripoli après l'aggravation des sanctions contre la Libye, le colonel Kadhafi déclare que le peuple libyen est préparé à la résistance et à la confrontation avec l'Occident. Les Libyens, dit-il, ont le droit de défendre leur souveraineté.

## Décembre

13. Dans un discours télévisé, le colonel Kadhafi déclare qu'un membre d'une famille vivant à Souk al-Jomaâ a donné des informations aux services des renseignements américains qui concernent l'affaire de Lockerbie. Cette action, dit-il, est un danger pour la Libye, c'est une trahison. Dorénavant, chacun doit savoir qu'il ne peut y avoir de pardon pour tous ceux qui trahissent.

- L'organisation arabe des droits de l'Homme annonce de Londres la disparition deux jours plus tôt de Mansour al-Kikhiya, secrétaire général de l'Alliance libyenne, et ancien ministre des Affaires étrangères.

17. Rencontre à Tripoli entre le secrétaire du comité populaire général Omar Dourdah et le ministre iranien des Affaires étrangères le Dr Ali Akbar Velayati, où il est question d'approfondir et développer les relations de coopération entre les deux pays dans les domaines économique, industriel, scientifique et culturel.

18. Selon la radio libyenne, les familles des victimes de Lockerbie ont demandé aux gouvernements américain et britannique d'entreprendre de nouvelles investigations qui tiennent compte des révélations confirmant le fait que la Libye n'est pas à l'origine de l'accident de la PanAm.

19. Selon Radio Suisse Internationale, le procureur général de la Confédération helvétique fait état de nouvelles révélations faites par le patron de l'entreprise zurichoise de montres électroniques qui auraient été utilisées dans l'attentat de Lockerbie, selon lesquelles deux minuteriers ont été vendues à l'Allemagne de l'Est. Selon certaines sources, les deux minuteriers ont été données à des groupes de guérilla syriens. Les déclarations d'Edwin Bolier ont été rapportées par le *Sunday Times*.